

*Université mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou*  
*Faculté des sciences économiques, commerciales et sciences gestion*  
*Département des sciences Financières et comptabilités*



## *Mémoire fin d'étude*

*En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Finance  
d'entreprise*



*Spécialité : Finance d'entreprise*

## *Thème*

*Le financement de la création de la micro-entreprise.*

*Cas : ANGEM Tizi-Ouzou*

*Réalisé par :*

- Mme. ATTAR Theleli*
- Mme. ATSFAHA Rania.*

*Encadré par :*

*Mme. IGUERGAZIZ Wassila*

*Soutenu devant le jury compose de :*

*Président: Mr. GUELMINE Mohamed-Hichame*

*MCA UMMTO.*

*Examinatrice : Mme BOULIFA Yamina*

*MAA UMMTO*

*Encadrante : Mme. IGUERGAZIZ Wassila*

*MCA UMMTO.*

*Promotion 2025*

## *Remerciements*

Nous tenons à remercier Dieu tout puissant de nous avoir donné le courage et la volonté de réaliser ce travail.

Nos remerciements vont également à M. IGUERGAZIZ pour l'honneur qu'elle nous a fait en nous encadrant, pour l'aide précieuse qu'elle nous a donné, pour ses remarques et ses conseils qui nous ont permis de mener à bien ce travail.

Nous remercions également les membres du jury pour l'honneur qu'ils nous font en acceptant d'évaluer ce travail.

Au seuil de ce travail, nous tenons aussi à exprimer notre profonde gratitude à l'Agence Nationale de Gestion de Microcrédit de Tizi-Ouzou et à Mme HAMIA pour son encadrement et sa disponibilité tout au long de notre stage pratique, grâce à ses conseils avisés et son expertise, nous avons pu acquérir des compétences précieuses dans notre domaine.

## *Dédicaces*

Je tiens à dédier ce mémoire tout d'abord, à mes parents, pour leur amour inconditionnel, leur patience et leur soutien sans faille tout au long de mon parcours. Leur confiance en mes capacités m'a toujours encouragé à persévérer, même dans les moments les plus difficiles. Sans eux, rien de tout cela n'aurait été possible.

À ma famille élargie, pour leur présence constante, leurs encouragements et leurs conseils avisés qui m'ont aidé à garder le cap.

À toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce travail.

*Rania*

## *Dédicaces*

Je dédie ce mémoire avant tout, à mes parents, dont le soutien indéfectible, la confiance et les sacrifices m'ont toujours donné la force d'avancer. Leur amour et leurs encouragements ont été un pilier essentiel tout au long de ce parcours.

À mon frère et ma sœur, pour leur présence réconfortante et leurs conseils précieux, ainsi qu'à toute ma famille qui m'a toujours entouré de bienveillance.

À toutes les personnes qui ont été à mes côtés durant cette étape importante de ma vie.

*Theleli*

- AAPI** : l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement
- AMP** : Achat de Matière Première
- ANADE** : Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entreprenariat
- ANDI** : Agence Nationale de Développement de l'Investissement
- ANEM** : Agence Nationale de l'Emploi
- ANGEM** : Agence Nationale de Gestion de Microcrédit
- BADR** : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
- BDL** : Banque de Développement Local
- BEA** : Banque Extérieure d'Algérie
- BFR** : Besoin en Fonds de Roulement
- BNA** : Banque Nationale d'Algérie
- CASNOS** : Caisse Nationale de Sécurité Social des Non-Salariés
- CEF** : Commission d'Éligibilité et Financement
- CNAC** : Caisse Nationale d'Assurance Chômage
- CNAS** : Caisse Nationale des Assurances Sociales des travailleurs salariés
- CPA** : Crédit Populaire d'Algérie
- DEF** : Décision d'Éligibilité et Financement
- EURL** : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limité
- FGMMC**: Fonds de Garantie Mutuelle des Microcrédit
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- OPI** : Offre Publique Initiale
- PNR** : Prêt Non Rémunéré
- SA** : Société Anonyme
- SARL** : Société à Responsabilité Limité
- SCS** : Société en Commandité Simple
- SNC** : Société au Nom Collectif
- SPA** : Société Par Action
- TVA** : Taxe sur Valeur Ajoutée
- VAP** : Validation des Acquis Professionnels

# *Liste des tableaux et figures*

**La liste des figures**

<b>N° :</b>	<b>Intitulé :</b>	<b>Page :</b>
<b>Figure N° 01 :</b>	classification des entreprises selon la forme juridique	<b>P 10</b>
<b>Figure N° 02 :</b>	les étapes de création d'une micro-entreprise	<b>P 21</b>
<b>Figure N° 03 :</b>	organigramme du dispositif ANGEM	<b>P 47</b>
<b>Figure N° 04 :</b>	la répartition des bénéficiaires par genre	<b>P 52</b>
<b>Figure N° 05 :</b>	la répartition des bénéficiaires par tranche d'âge	<b>P 54</b>
<b>Figure N° 06 :</b>	la répartition des bénéficiaires par secteur d'activité	<b>P55</b>
<b>Figure N° 07 :</b>	la répartition des bénéficiaires par modalités de financement	<b>P 57</b>

**La liste des tableaux**

<b>N° :</b>	<b>Intitulé :</b>	<b>Page :</b>
<b>Tableau N°01 :</b>	<b>Les modalités de financement du dispositif CNAC</b>	<b>P 38</b>
<b>Tableau N°02 :</b>	<b>Répartition des crédits octroyés par genre au niveau de l'ANGEM</b>	<b>P 52</b>
<b>Tableau N°03 :</b>	<b>Répartition des crédits octroyés par tranche d'âge au niveau de l'ANGEM</b>	<b>P 53</b>
<b>Tableau N°04 :</b>	<b>Répartition des crédits octroyés par secteur d'activité au niveau de l'ANGEM</b>	<b>P 55</b>
<b>Tableau N°05 :</b>	<b>Répartition des crédits octroyés par modalités de financement au niveau de l'ANGEM</b>	<b>P 56</b>
<b>Tableau N°6 :</b>	<b>La structure d'investissement</b>	<b>P 62</b>
<b>Tableau N°7 :</b>	<b>La structure de financement</b>	<b>P 63</b>
<b>Tableau N°8 :</b>	<b>Tableau d'amortissement du crédit bancaire</b>	<b>P 63</b>
<b>Tableau N°9 :</b>	<b>Tableau d'amortissement du prêt non rémunéré de l'ANGEM</b>	<b>P 65</b>
<b>Tableau N°10 :</b>	<b>Bilan d'ouverture</b>	<b>P 66</b>
<b>Tableau N°11 :</b>	<b>Bilan prévisionnel sur 8 ans</b>	<b>P 67 – 70</b>

# *Sommaire*

## *Sommaire*

<b><i>Introduction générale</i></b> .....	01
---	----

### *Chapitre I : Création de la micro-entreprise.*

<b>Introduction au premier chapitre</b> .....	04
---	----

<b>Section 1 : Généralités sur la micro-entreprise</b> .....	04
--	----

<b>Section 02 : la création d'une micro-entreprise</b> .....	14
--	----

<b>Conclusion du premier chapitre</b> .....	22
---	----

### *Chapitre II : Le financement d'une Micro-Entreprise*

<b>Introduction au deuxième chapitre</b> .....	23
--	----

Section 1 : Les modes de financements des micros entreprises .....	23
--	----

Section 2 : Les dispositifs d'aide et d'accompagnement des micros entreprises en Algérie ...	35
--	----

<b>Conclusion du deuxième chapitre</b> .....	41
--	----

### *Chapitre III : Etude de cas : création d'une micro-entreprise dans le cadre du dispositif de l'Agence Nationale de Gestion de microcrédit.*

<b>Introduction au troisième chapitre</b> .....	42
---	----

Section 01 : Présentation de l'agence nationale de gestion du micro-crédit, l'organisme d'accueil .....	43
---	----

Section 02 : création d'un salon de coiffure dans le cadre l'agence national de gestion de microcrédit .....	58
--	----

<b>Conclusion du troisième chapitre</b> .....	71
---	----

<b><i>Conclusion générale</i></b> .....	73
---	----

### ***Bibliographie.***

# *Introduction générale*

Malgré les ressources naturelles et le potentiel humain considérable du pays, l'économie algérienne traverse des périodes de turbulences et de transformations profondes depuis son indépendance en 1962. Parmi ces périodes, les années 80 qui ont marqué un tournant décisif, avec une crise économique sévère. Cette crise, est causée par la chute des prix du baril du pétrole (entre 1986 et 1990) et la dette extérieure croissante. À partir de ce moment-là, les entreprises ne pouvaient pas poursuivre leurs activités économiques, des problèmes d'emploi ont commencé à être perçus et de nombreux travailleurs se trouvaient en situation de chômage.

Dans ce contexte difficile, les micro-entreprises ont émergé pour créer des emplois et combattre la pauvreté.

En Algérie, les micro-entreprises sont une source de revenus pour des milliers de ménages et aussi un levier essentiel pour l'inclusion social et économique notamment pour les jeunes, les femmes et la population rurale. En répondant aux besoins locaux, en dynamisant les marchés régionaux et en favorisant l'innovation à petite échelle.

Au court des années 90, plusieurs dispositifs de financement publics ont été mis en place par l'Etat algérien pour soutenir les porteurs de projet, faciliter leur insertion dans l'économie et encourager une culture entrepreneuriale dynamique, ces dispositifs sont : NESDA (ex ANSEJ), CNAC et l'ANGEM.

L'ANGEM, occupe une place essentielle dans l'économie algérienne. Créée dans le but de faciliter l'accès aux financements pour ceux qui sont souvent exclus du financement bancaire traditionnel, encourager l'auto-emploi et la création des micro-entreprises, tout en soutenant les populations vulnérables.

En plus de son rôle de financement, elle contribue au développement économique local en stimulant l'entrepreneuriat. Des microcrédits à taux zéro ou à des conditions avantageuses sont offerts par cette agence. Ceci permet le financement de projets variés dans différents secteurs tels que l'artisanat, l'agriculture et les services... Etc.

L'agence ne fournit pas uniquement des fonds, mais propose aussi des formations et des accompagnements pour aider les bénéficiaires à réaliser leurs ambitions professionnelles

En effet, les experts en micro finance ont démontré clairement que « le micro crédit » proposé par l'ANGEM peut être un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, comme il permet aussi de concrétiser des micros projets.

Notre thème portera sur la micro-entreprise, sa création et son financement, nous devons être en mesure de poser la question suivante :

### ➤ *Comment s'effectue le financement de la création de la micro-entreprise au niveau de l'ANGEM ?*

A cette question principale, découle quatre sous-questions :

- Qu'est-ce qu'une micro-entreprise ? Et quelles sont les étapes nécessaires à sa création ?
- En quoi consiste le rôle socio-économique des micro-entreprises ?
- Quelles sont les modalités de financement proposé par l'ANGEM ?
- Quelles sont les caractéristiques de la catégorie d'entrepreneurs qui peuvent créer la micro entreprise dans le dispositif de l'ANGEM ?

### ❖ *L'intérêt du sujet*

En tant que étudiantes en spécialité de finance d'entreprises, nous avons choisi ce thème intitulé « Le financement de la création des micro-entreprises » pour plusieurs raisons :

- **Premièrement**, ce sujet a une relation directe avec notre spécialité et la formation choisie, qui s'intéressent essentiellement aux modes de financement et d'évaluation des projets d'investissements.
- **Deuxièmement**, La micro entreprise joue un rôle important dans le développement du pays par la création de l'emploi.
- **Troisièmement**, c'est un sujet d'actualité qui montre l'importance de la micro entreprise dans la création de la richesse.

### ❖ *Méthodologie de la recherche*

Afin de répondre à notre problématique, nous avons opté la démarche méthodologique suivante :

- **D'une part**, une approche théorique, basée sur une consultation effectuée au niveau de la bibliothèque universitaire (mémoires et thèses) mais aussi la consultation des revues et articles sur sites internet.

- **D'autre part**, sur une étude pratique qui traite le cas de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou et l'exploitation de divers documents, des statistiques fournis par le dispositif plus une étude de cas pour mieux approfondir dans notre thème.

### ❖ *Structure du mémoire*

- Le premier chapitre intitulé «cadre théorique et conceptuel de la création des micro-entreprises en Algérie », est subdivisé en deux sections, la première a pour objectif de présenter la micro-entreprise, son organisation et ressortir le rôle socioéconomique, la deuxième renseigne sur les étapes de sa création.
- Le deuxième chapitre dont le titre est : « Le financement d'une micro-entreprise en Algérie», est subdivisé également en deux sections, la première présente les modalités de financement, la deuxième aborde Les dispositifs d'aide et d'accompagnement des micros entreprises en Algérie.
- Le troisième et dernier chapitre est le résultat de notre étude effectuée au niveau de l'ANGEM de Tizi-Ouzou, il est scindée en deux sections, la première présente l'organisme d'accueil ANGEM, la deuxième aborde une étude de cas de création d'une micro-entreprise à travers ce dispositif.

# ***Chapitre I :***

*Création de la micro-entreprise.*

## Introduction au premier chapitre

La micro-entreprise constitue la base du tissu économique d'un pays. Elle contribue d'une manière positive à la croissance économique, à la création d'emplois, à la lutte contre la pauvreté et au développement régional et local.

La micro-entreprise dispose de différentes caractéristiques et sa création est devenue un phénomène de plus en plus pertinent, ce qui revient à dire que créer une micro-entreprise se résume en un processus qui va de l'idée, ensuite l'étude jusqu'à la préparation du projet puis son exécution, grâce à leur structure légale et fiscale simplifiés.

Dans ce chapitre, nous allons porter notre regard dans un premier temps, sur les différents volets de la micro-entreprise, ses définitions, ses classifications et son rôle. Dans un second temps, nous allons présenter les étapes de création de la micro-entreprise.

## Section 1 : Généralités sur la micro-entreprise

La micro-entreprise représente aujourd'hui un enjeu économique et social important dans le monde. Elle s'est avérée comme un moteur pour le développement des économies des pays.

Les différentes définitions données à la micro-entreprise diffèrent d'un pays à un autre, en fonction de leurs législations.

### 1. Définition de la micro-entreprise

Selon le décret exécutif 17-02 article 10 publié dans le journal officiel le 17 janvier 2017 « *La très petite entreprise TPE est définie comme une entreprise employant de un (1) à neuf (9) personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à quarante (40) millions de dinars algériens, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas vingt (20) millions de dinars algériens.* »

Selon Muhammad Yunus : « *Une micro-entreprise est une petite structure économique, souvent portée par des individus à faible revenu, qui permet de générer des revenus et de sortir de la pauvreté grâce à l'accès à de petits prêts (microcrédits).* »

### 2. Le microcrédit

Selon le rapport annuel de l'observatoire de la micro-finance, « le microcrédit est avant tout un outil de développement économique et social, en permettant aux personnes de faibles

ressources porteurs d'un projet personnel, de bénéficiaire de prêts que leur refuse le système bancaire traditionnel ». <sup>1</sup>Il existe deux types de microcrédit :

### 2.1 Le microcrédit personnel

Le microcrédit personnel permet à toute personne exclue des crédits bancaire classiques d'obtenir un crédit pour financer un projet personnel. Il s'agit bien d'un crédit, avec un taux d'intérêt. L'une des conditions d'octroi est même que la personne soit en mesure de le rembourser. Essentiellement, ces crédits portent sur des projets ayant pour but ultime la réinsertion professionnelle (achat d'un véhicule permettant de se rendre à son travail par exemple).

### 2.2 Le microcrédit professionnel

C'est un prêt qui permet de financer la création, le rachat ou la consolidation d'une entreprise industrielle ou commerciale. Ce programme permet à son dirigeant de créer ou de conforter son propre emploi. Certains microcrédits professionnels bénéficient de la garantie apportée par le fonds de cohésion sociale.

### 2.3. Les avantages et les inconvénients du microcrédit

Le microcrédit présente plusieurs avantages et inconvénients, à savoir<sup>2</sup> :

#### 2.3.1. Les avantages du microcrédit

Le microcrédit offre aux entrepreneurs en herbe la possibilité d'accéder à des fonds sans avoir besoin de garanties traditionnelles. Cette forme de financement peut encourager l'autonomie et l'indépendance économique des emprunteurs, tout en favorisant le développement économique des communautés locales. De plus, le processus de demande de microcrédit est souvent simplifié, ce qui le rend accessible à un plus grand nombre de personnes.

#### 2.3.2. Les inconvénients du microcrédit

Cependant, le microcrédit peut parfois être critiqué pour ses taux d'intérêts élevés dans certains pays, qui peuvent rendre le remboursement difficile pour les emprunteurs à faible revenu. De plus, certaines institutions de micro-finance peuvent imposer des conditions strictes aux emprunteurs, les exposant ainsi à un risque accru d'endettement. Il est donc essentiel de bien évaluer les avantages et inconvénients du microcrédit avant de décider de l'utiliser comme solution financière.

---

<sup>1</sup> [www.differences.topexempes.fr](http://www.differences.topexempes.fr) , consulté le 08/04/2025 à 15h00.

<sup>2</sup> [www.solucredit.be](http://www.solucredit.be) , consulté le 07/04/2025 à 12h00.

### 2.4. Les risques du microcrédit

Les microcrédits sont des prêts de faible montant, ils comportent aussi plusieurs risques:

#### 2.4.1. Surendettement

Les bénéficiaires, souvent sans formation financière, peuvent contracter plusieurs microcrédits ou mal évaluer leur capacité de remboursement.

#### 2.4.2. Non viabilité des projets financés

De nombreux projets financés par des microcrédits manquent d'études de faisabilité ou de business plan solides.

#### 2.4.3. Manque de suivi et d'accompagnement

Les institutions de microcrédit n'ont pas toujours les moyens de suivre efficacement les projets financés.

#### 2.4.4. Risque d'exclusion financière accrue

Si un microcrédit échoue, le bénéficiaire peut être encore plus marginalisé financièrement qu'avant.

#### 2.4.5. Utilisation détournée des fonds

Les crédits sont parfois utilisés à des fins de consommation personnelle plutôt que pour créer ou développer une activité économique.

#### 2.4.6. Pressions sociales et familiales

Dans certaines communautés, les bénéficiaires peuvent subir des pressions pour partager les fonds ou aider d'autres membres de la famille.

#### 2.4.7. Problèmes institutionnels ou bureaucratiques

Les lourdeurs administratives, la corruption ou le clientélisme peuvent affecter l'accès équitable aux microcrédits.

**3. Caractéristiques d'une micro-entreprise** La micro entreprise se différencie des petites, moyennes et grandes entreprises par les caractéristiques spécifiques suivantes : la taille, secteur d'activité, régime fiscaux et impact fiscal et économique<sup>3</sup>...

---

<sup>3</sup> AIT OURAB S., GHEMDAN S. Essai d'élaboration d'une cartographie des secteurs d'activités financés dans le cadre d'ANSEJ, mémoire de fin de cycle, Option : Économie Appliquée et Prospective, ENSSEA, 2013-2014, p. 17-18.

**3.1.Taille :** En Algérie la micro-entreprise est une entité économique de taille réduite dont le nombre de salariés ne dépasse pas dix (10) employés, elle est généralement gérée par l'entrepreneur et sa famille avec un capital souvent faible.

**3.2.Secteur d'activité :** La micro-entreprise exerce des activités dans divers secteurs tels que : l'artisanat, commerce, agriculture et services.

**3.3.Régime fiscal :** les très petites entreprises bénéficient d'un régime fiscal simplifié avec un taux forfaitaire d'imposition de 1% sur le chiffre d'affaires réalisé pour encourager leur développement.

**3.4.Financement :** elles peuvent être financé par des microcrédits à taux zéro ou à faible taux grâce à des partenariats avec les banques et les dispositifs de soutien comme : l'ANGEM ou la CNAC.

**3.5.Impact social et économique :** la micro entreprise permet la création d'emplois ce qui contribue à la réduction du chômage et la lutte contre la pauvreté en améliorant les conditions de vie notamment dans les zones rurales, donc la dynamisation de l'économie locale.

#### 4. La classification d'une micro-entreprise

La classification des micro-entreprises peut se faire selon différents critères. Dans notre étude nous allons procéder dans un premier temps à une classification juridique, dans un second temps à une classification selon le domaine d'activité et enfin une classification économique.

##### 4.1.Classification juridique

Comme toute entité économique, la micro-entreprise à un statut juridique. Ce statut détermine l'engagement de ses propriétaires vis-à-vis des tiers.

##### 4.1.1. Les entreprises fondées par une personne

Nous distinguons deux types d'entreprises<sup>4</sup> : Les entreprises individuelles, les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée.

##### 4.1.1.1.Les entreprises individuelles

Ce statut s'applique généralement aux micro-entreprises et aux artisans. Dans ce cas, l'entrepreneur individuel assume une responsabilité illimitée, ce qui signifie qu'il est personnellement responsable de tous les biens et dettes de l'entreprise. Il n'y a pas de distinction entre le patrimoine personnel de l'entrepreneur et celui de l'entreprise. On dit que

---

<sup>4</sup> Op, Cit. P17

l'entreprise n'a pas de personnalité juridique distincte et n'a pas de patrimoine distinct. Les revenus de l'entrepreneur individuel sont soumis à l'impôt sur le revenu global, tout comme les bénéfices par l'activité de l'entreprise individuelle.

### **4.1.1.2. Les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée**

La forme juridique de L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) offre à l'entrepreneur individuel dans les secteurs du commerce, de l'artisanat et des prestations de services la possibilité de protéger son patrimoine personnel en cas de difficultés financières de l'entreprise. Elle permet également une évolution vers une SARL en cas de croissance de l'activité. En effet, l'EURL permet de séparer le patrimoine personnel de celui de l'entreprise et ainsi d'éviter l'obligation de faire face aux dettes sociales sur les biens personnels de l'entrepreneur.

### **4.1.2. Les entreprises sociétaires (fondées par plusieurs personnes)**

Le code de commerce retient en effet deux types de sociétés, les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux <sup>5</sup>

#### **4.1.2.1. Les sociétés de personnes**

Nous distinguons deux types : **Société en nom collectif**, **Société en commandite simple**

##### **A) Société en nom collectif**

Généralement, la Société en nom collectif (SNC) est créée pour les activités commerciales où les associés sont tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales<sup>6</sup>. Les bénéfices de l'entreprise sont partagés entre les associés sont imposés directement sur leur quote-part des bénéfices de la société c'est-à dire chaque associé paye une taxe individuelle sur sa part de bénéfice.

La société prend fin par le décès de l'un des associés sauf s'il était stipulé que la société continuerait, soit avec un ou plusieurs héritiers, ou toute autre personne désignée par les statuts.

##### **B) Société en commandite simple**

La Société en commandite simple (SCS) est une société commerciale de nature hybride qui comprend deux catégories d'associés ; les commandités et les commanditaires. Les premiers engagent leur responsabilité personnelle dans la gestion de l'entreprise. Les seconds ne

---

<sup>5</sup> Ibid, P17

<sup>6</sup> BELLOULA Teyeb. Droit des sociétés, Alger : Éditions BERTI, 2006, p. 154, 181, 123.

s'engagent que proportionnellement à leurs apports et ne peuvent s'impliquer dans la gestion de la Société.

Les parts sociales ne peuvent être cédées même entre associés qu'avec le consentement de tous les associés.<sup>7</sup>

### 4.1.2.2. Les sociétés de capitaux

Ces sociétés sont constituées des capitaux apportés par les associés. Nous distinguons

#### A) Société à responsabilité limitée

La Société à responsabilité limitée (SARL) est une forme de société largement adoptée en pratique, avec un capital social minimum de 100 000 DA et un nombre d'associés compris entre deux et vingt.

L'une des principales caractéristiques de la SARL est la responsabilité limitée des associés, qui ne sont susceptibles de prendre que le montant de leurs apports respectifs. Les bénéfices sont distribués proportionnellement à la part de capital détenue par chaque associé. Sur le plan fiscal, la SARL est assujettie à l'impôt sur les sociétés, et la part de bénéfices distribués aux associés et soumis à l'impôt sur le revenu mobilier en tant que dividendes.<sup>8</sup>

#### B) Société par action

La société par action (SPA) est une société qui divise son capital en actions et qui est créée par des associés qui ne supportent les pertes qu'à hauteur de leurs apports respectifs. Le nombre minimum d'associés est de 7 et le capital social doit être au moins 5 000 000 DA si la Société fait publiquement appel à l'épargne, et de 1 000 000 DA dans le cas contraire. Chaque actionnaire a droit à une part proportionnelle des bénéfices de la Société sous forme de dividendes, ainsi qu'une part proportionnelle du patrimoine de la Société en cas de dissolution avec répartition des actifs restants après paiement des dettes.<sup>9</sup>

#### C) Société anonyme

La société anonyme (SA) est une société commerciale dont le capital est constitué par voie de souscription d'action et dont les associés ne sont responsables du paiement des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports, c'est une Société par actions et de capitaux.<sup>10</sup>

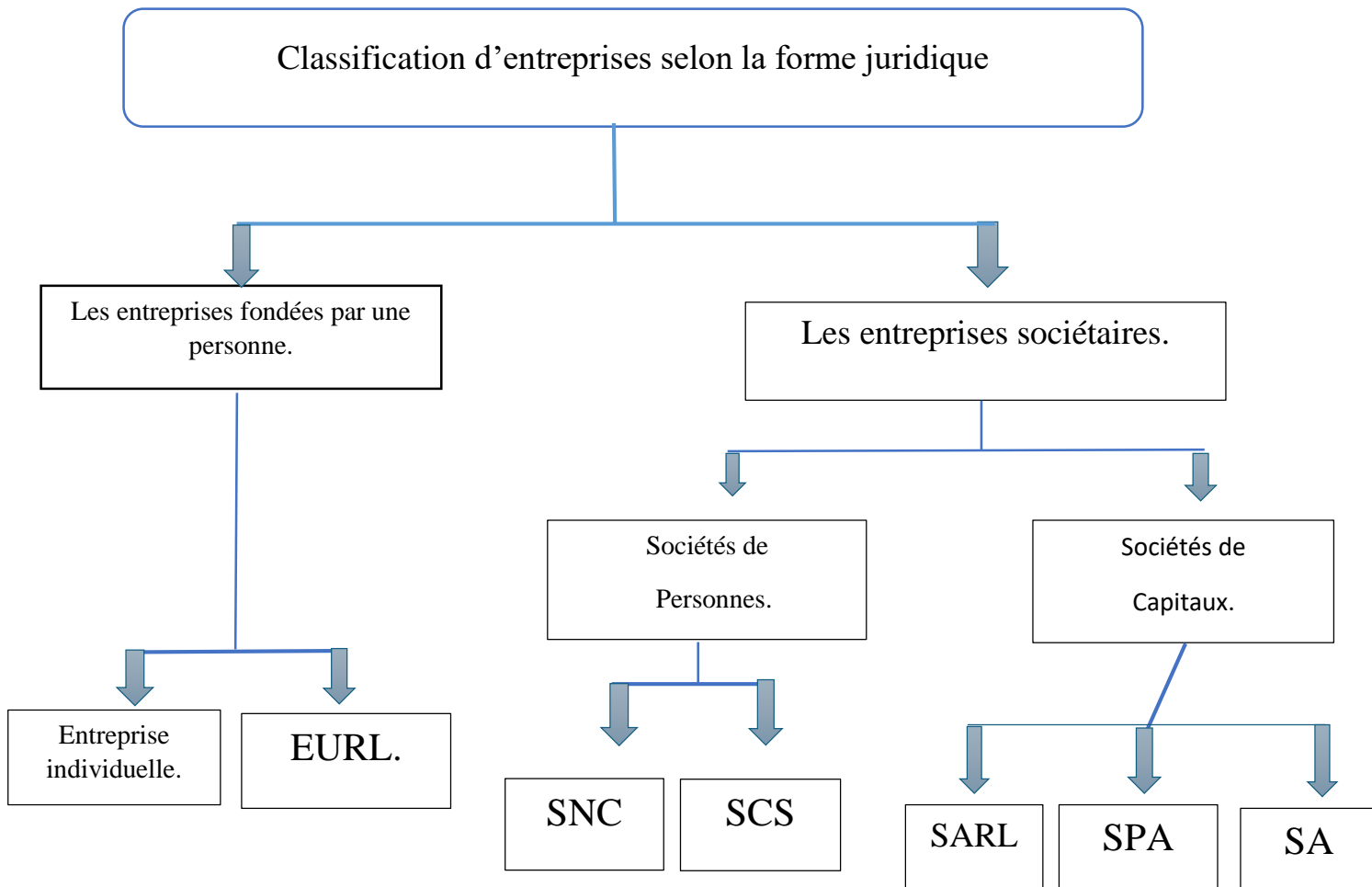
<sup>7</sup> LERAGE. Économie d'entreprise, Paris : Dunod, 2000, p. 15.

<sup>8</sup> BELLOULA Teyeb. Droit des sociétés, Alger : Éditions BERTI, 2006, P181

<sup>9</sup> BELLOULA T, P 123

<sup>10</sup> RICHEZ Xavier. Économie d'entreprise, Paris : Hachette Livre, 1994, p. 11.

Figure 1 : classification des entreprises selon la forme juridique.



Source : réalisé par nous-mêmes.

## 4.2. Classifications en fonction de leur activité

Nous distinguons<sup>11</sup> :

- **Entreprises artisanales** : sont des entreprises qui exercent une activité manuelle et emploient un effectif de 10 personnes au maximum.
- **Entreprises commerciales** : sont des entreprises dont l'activité principale consiste à l'achat et à la revente de marchandise sans transformation.
- **Entreprises industrielles** : leur activité principale est la production et la commercialisation des produits finis ou soumis-finis obtenu après transformation des matières premières.
- **Les entreprises prestataire de services** : leurs activités principales consistent à vendre des services tels que les transports, la santé, l'éducation...

## 4.3. Classifications économiques

Est déterminée selon leur activité principale

- **Secteur primaire** : il s'agit de l'extraction des ressources de la terre via l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière.....
- **Secteur secondaire** : il s'agit d'activités liées à la transformation des matières premières issues du secteur primaire (l'industrie, bâtiments et travaux publics, électroménager, aéronautique)
- **Secteur tertiaire** : il regroupe toutes les activités économiques qui ne font pas partie du secteur primaire et secondaire. Il s'agit d'activités marchandes et d'activités non marchandes.

## 4.4. Classification des entreprises du secteur public

Les entreprises publiques sont des entreprises dont la propriété et la gestion relèvent en tout ou en partie de l'Etat ou d'une collectivité publique, les formes sont diverses.<sup>12</sup>

Il existe quatre structures juridiques parmi lesquelles se répartissent les entreprises publiques<sup>13</sup>

**Les régies directes** : Ce sont des établissements gérés par des fonctionnaires et qui ne disposent ni de personnalité morale, ni d'un budget autonome.

**Les établissements publics, industriels et commerciaux** : Ils possèdent une personnalité morale et une autonomie financière, ces établissements sont dirigés par un conseil d'administration et d'un directeur général.

**Les entreprises nationales** : Elles sont apparues à la suite de la nationalisation d'entreprises privées, ces entreprises apparentent à des sociétés anonymes avec un seul actionnaire.

**Les sociétés d'économie mixte** : Ce sont des Sociétés anonymes regroupant des capitaux publics « Etat, collectivités locales et privées ».

## 5. Les objectifs principaux d'une micro entreprise

La micro entreprise a des objectifs dès sa création, elle se fixe une raison d'être. Ces objectifs sont <sup>14</sup>:

---

<sup>12</sup> LERAGE. Économie d'entreprise, Paris : Dunod, 2000, p. 15.

<sup>13</sup> Idem. P12

<sup>14</sup> HAMLAT Liza, HEDJINE Fatma. Création et assurance des micro-entreprises en Algérie, à l'aide des dispositifs publics ANSEJ et CNAC. Cas de la Wilaya de Tizi-Ouzou, mémoire Master en Finance, UMMTO, 2017/2018, p. 14-15.

- engager à travers les différents projets, un nombre important d'emplois directs et indirects économiquement viables et durables, participant activement et progressivement à la résorption du chômage ;
- faire émerger de nouvelles opportunités au redéploiement des activités du secteur bancaire auquel la micro entreprise peut offrir un ensemble de nouveaux clients solvables ;
- inciter à la formation de l'entrepreneur et l'emmener à intégrer le risque calculé au nombre des éléments de gestion auquel il doit une attention soutenue ;
- satisfaire les besoins de la population par l'augmentation et la diversification de la production ;
- développer, redéployer et revivifier le secteur privé ;
- favoriser la réinsertion des jeunes dans la société, ce qui permet d'éviter la massification des fléaux sociaux, permettant par-là de réduire les effets pervers de l'oisiveté.

### 6. L'importance et le rôle d'une micro entreprise dans l'économie d'un pays

Les micros entreprises jouent un rôle important dans l'économie d'un pays. Elles constituent une source majeure d'emploi et de revenu.

L'importance de la micro entreprise réside particulièrement dans de avantages politiques, économiques et sociaux qui offrent son importance au regard de sa contribution au développement.<sup>15</sup>

**Sur le plan politique :** L'existence de micro-entreprises dans les pays favorise la naissance d'une génération des entrepreneurs nationaux. Elle permet aussi de lancer et de consolider le tissu économique adapté aux besoins du pays. Cette importance, pour ne pas la restreindre au plan politique, s'étend aussi au plan économique et au social.

**Sur le plan économique :** En amont, les micro-entreprises exercent des effets d'entraînement en ce sens qu'elles contribuent à la valorisation des ressources nationales par la création d'autre activité telles que l'agriculture pour le commerce alimentaire, l'intégration du secteur artisanal pour une entreprise manufacturière, ... Etc.

En aval, elles contribuent au développement du secteur tertiaire de même, elles concurrencent à l'accroissement de produit national brut.

---

<sup>15</sup> YETABALUTIDI. L'apport des petites et moyennes entreprises au développement économique de la RCD, mémoire de licence en droit, Université de Kinshasa, 2008. Disponible sur : [www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com).

La création des micro-entreprises favorise particulièrement la diversification de la structure industrielle, en même temps qu'elle aide à exploiter des ressources inutilisées recelant ainsi la formation de capitaux.

En effet, lorsque la demande d'un produit déterminé est restreinte à la production des petites quantités, est souvent la seule solution de rechange à l'importation. La micro-entreprise facilite par conséquent la substitution de fabrication locale aux importations.

**Sur le plan social :** La création des micro-entreprises est considérée comme un moyen de résorber le chômage et aussi est un élément crucial de la lutte contre la pauvreté.

### 7. Les avantages et les inconvénients d'une micro-entreprise

La micro-entreprise offre une simplicité administrative, une flexibilité et des avantages fiscaux attrayants. Cependant, elle comporte des limitations en termes de chiffre d'affaires, de responsabilité personnelle et de protection sociale.<sup>16</sup>

#### 7.1. Les avantages d'une micro-entreprise

La micro-entreprise présente plusieurs avantages, à savoir :

**7.1.1. Simplicité administrative :** La création et la gestion d'une micro-entreprise sont généralement plus simples et moins contraignantes sur le plan administratif que pour d'autres formes d'entreprises. Les obligations comptables et fiscales sont allégées.

**7.1.2. Flexibilité :** Les micro-entreprises bénéficient d'une grande flexibilité dans la gestion de leur activité. Ils peuvent ajuster leur activité en fonction de l'évolution de la demande ou de leurs besoins personnels.

**7.1.3. Régime fiscal avantageux :** La micro-entreprise offre un régime fiscal simplifié avec une franchise de base de TVA et un régime d'imposition des bénéfices simplifié, ce qui réduit la charge fiscale.

**7.1.4. Statut social simplifié :** Les cotisations sociales sont calculées en fonction de chiffre d'affaires réalisé, ce qui permet une gestion simplifiée des charges sociales.

**7.1.5. Accessibilité :** La micro-entreprise est accessible à un large éventail d'entrepreneurs, y compris les créateurs d'entreprise débutants, les travailleurs indépendants et les personnes en reconversion professionnelle.

#### 7.2. Les inconvénients d'une micro-entreprise

Malgré les avantages, la micro-entreprise présente plusieurs inconvénients :

<sup>16</sup> [www.legalplace.fr](http://www.legalplace.fr), consulté le 09/04/2025 à 01h40.

- 7.2.1. Limites de chiffre d'affaires :** Les micro-entreprises sont soumises à des plafonds de chiffre d'affaires annuel. Dépasser ces plafonds peut entraîner la sortie du régime de la micro-entreprise et l'application d'un régime fiscal et social différents.
- 7.2.2. Responsabilité personnelle :** En tant qu'entreprise individuelle, le patrimoine personnel du micro-entrepreneur peut être engagé en cas de dettes professionnelles, ce qui présente un risque financier.
- 7.2.3. Limites de développement :** La micro-entreprise peut présenter des limites en termes de développement de croissance, en raison de ses contraintes fiscales et administratives ainsi que de sa structure juridique.
- 7.2.4. Absence de protection sociale :** Les micro-entrepreneurs peuvent être moins bien couverts par le système de protection sociale que les salariés, en raison de cotisations sociales moins élevées et d'une couverture sociale moindre.

### Conclusion de la première section

La micro-entreprise s'impose aujourd'hui comme un outil essentiel de dynamisation du tissu productif, notamment dans les économies émergentes. À travers cette section, nous avons pu clarifier les contours de la micro-entreprise en définissant ses caractéristiques, ses formes juridiques, ses domaines d'activités. Nous avons également mis en lumière les avantages notables de la micro-entreprise (simplicité administratives, fiscalité allégée, flexibilité...), mais aussi ses limites, notamment en matière de croissance, de protection sociale et de risque financière pour le promoteur.

### Section 02 : la création d'une micro-entreprise

La création d'une entreprise est d'abord une idée qu'il s'agit de transformer en activité économique, puis en activité rentable qui impactera le niveau de vie de l'entreprise<sup>17</sup>.

Dans cette section, nous allons présenter les étapes de création d'une micro-entreprise et les facteurs qui l'influencent.

---

<sup>17</sup> BENSEBA Céline, TAFAT Nadia. Financement de la création des micro-entreprises. Cas ANADE Tizi-Ouzou, mémoire de fin de cycle, Option : Finance d'entreprise, 2021/2022, p. 12.

## 1. Les facteurs influençant la création d'entreprise

Essentiellement, la création d'une entreprise nouvelle, émane d'une prise de décision (motivation) d'un ou plusieurs entrepreneurs. Cette décision peut être influencée par trois niveaux à savoir :

### 1.1.Niveau de désirabilité

Il s'agit de mieux cerner les facteurs qui influencent de manière directe et immédiate la désirabilité à différents niveaux :<sup>18</sup>

5. **La famille** : l'influence de la famille est déterminante. De nombreuses études ont démontré, comparativement à la population en général, une surreprésentation des entrepreneurs ayant déjà un parent lui-même entrepreneur. Cela constitue un facteur réellement discriminant de l'entrepreneuriat dans une population donnée.
6. **L'entreprise** : certaines entreprises développent plus que d'autre une mentalité entrepreneuriale. Elles encouragent l'initiative individuelle et la créativité de leurs propres personnels. Des entreprises vont même plus loin incitant ainsi leur personnel à créer leur propre entreprise (essaimage).
7. **Le milieu professionnel** : certains environnements sont plus propices à la création d'entreprise que d'autre, tel est le constat qu'aujourd'hui dans certains milieux professionnels qui sont plus favorables à la constitution des réseaux facilitant ainsi la création d'entreprise.
8. **Le milieu social au sens large** : il peut être plus ou moins favorable à l'esprit d'entreprise. Plusieurs recherches ont été menées dans ce sens, étudient ainsi la relation qui existe entre la culture régionale, la région, les facteurs sociologiques et la création d'entreprise. Les résultats ont démontré que certains individus sont plus aptes à créer des entreprises que d'autres.

### 1.2.Niveau de faisabilité

L'entrepreneuriat est souvent influencé par des facteurs externes et qui ne dépendent pas de l'individu, il est clair qu'entre ces facteurs, il existe une interaction qui crée des climats plus au moins favorables à la création d'entreprise.<sup>19</sup>

---

<sup>18</sup> FIRLAS Mohammed. Impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes. Cas : ANSEJ de Tizi-Ouzou, mémoire de magister, Université de Mouloud Mammeri, 2012, p. 49, 5.

<sup>19</sup>FIRLAS.M, Op.cit.P5

Donc pour créer son entreprise, l'entrepreneur doit percevoir et accéder aux ressources propices. Elles peuvent être financière, matérielles ou encore immatérielles, tel que l'accompagnement. L'Etat, par les moyens qu'il dispose, joue également un rôle important dans le processus de création d'entreprises, notamment par les programmes et dispositifs d'aide à la création des entreprises.

### 1.3.Niveau de création

Pour passer à l'action, les entrepreneurs potentiels doivent réunir les moyens et les ressources pertinents au bon moment et au bon endroit. Il recense les éléments suivants qui peuvent avoir une influence déterminante sur la création d'une entreprise à savoir l'organisation incubatrice, la nature des entreprises.

- **L'organisation incubatrice** : En créant une nouvelle entreprise, un entrepreneur est généralement appelé à quitter une organisation, qui a son tour influence l'entrepreneuriat par ses caractéristiques de différentes façon (influencer la localisation par exemple).

- **La nature des entreprises** : Les organisations établit influencent également le type et la nature des entreprises nouvellement créées. C'est le cas en particulier des entreprises de haute technologie ou les dernières connaissances dans le domaine technique et commercial sont essentielles à la réussite.

## 2. Les étapes de création d'une micro-entreprise

Afin de créer une micro-entreprise, l'entrepreneure doit suivre les étapes suivantes :

### 2.1.L'idée de projet et sa maturation

C'est l'étape qui va de la naissance de l'idée à sa maturation, elle contient deux sous-étapes <sup>20</sup>:

#### 2.1.1. La période de gestation

C'est la période pendant laquelle une idée de projet naît, mûrit et s'affirme. Tout projet de création d'entreprise commence par une idée qu'elle naisse de son expérience, de son savoir-faire, d'une imagination ou d'un simple concours de circonstances, il s'agit souvent au départ d'une intuition ou d'un désir qui s'approfondit et mature avec le temps. Avoir une vision, un objectif clair et bien défini, la volonté d'être indépendant, le goût du challenge, est le premier point pour développer son esprit entrepreneurial.

---

<sup>20</sup> TAZEKRATT Razika. Le financement des micro-entreprises à travers la formule de l'ANADE. Cas : BEA de Tizi-Ouzou, agence N°034, mémoire de fin de cycle, Promotion : 2011/2012. P24

A la base de chaque création d'entreprise, il y a une idée. Cette idée est souvent apparue comme intuition ou un désir qui mûrit et prend forme avec le temps. La recherche d'une idée d'un projet peut se faire par observation de :

**Son milieu de travail :** Dans le travail, on peut percevoir des idées par exemple une amélioration possible des produits fabriqués par votre entreprise, méthodes de production ou de commercialisation.

**L'observation :** L'observation de la vie quotidienne ou professionnelle donne la naissance des bonnes idées.

**La vie économique :** La lecture de la presse spécialisée, économique ou professionnelle, les voyages à l'étranger sont autant d'occasions de déceler de nouveaux produits, d'observer de nouvelles pratiques.

**Les salons professionnels :** Les visites de salons, les rencontres dans les associations professionnelles sont d'autant d'occasions de réunir des informations.

**L'idée de l'autre personne :** Vous pouvez également, acheter un brevet ou une licence de fabrication ou de distribution, envisager d'exploiter une franchise

### 2.1.2. La pré-étude de faisabilité

Une fois que vous avez défini votre idée globale, il est nécessaire de valider votre projet et le mettre en pratique, il est essentiel de confronter l'idée du terrain à l'environnement aux caractéristiques du marché, à l'estimation des fonds nécessaires à l'évaluation de ses propres capacités financières à la rentabilité du projet une fois mis en activité. La pré-étude de faisabilité est une étude écrite et chiffrée du projet. C'est la sous étape qui vise à sortir le projet de sa phase conceptuelle. Elle consiste à :<sup>21</sup>

- Collecter les informations par l'initiateur du projet. En effet ce dernier est tenu de passer par une phase de recherche de l'information sur le secteur d'activité et le marché particulièrement, sur la concurrence et ses forces et faiblesses et sur les besoins du consommateur ;
- Déterminer brièvement, le procédé de fabrication envisagé et les équipements nécessaires ;
- Evaluer le montant approximatif des dépenses à effectuer et les recettes escomptées.

### 2.2. Etude technico-économique

---

<sup>21</sup> TAZEKRATT R , P 25

L'étude technico-économique est une étude de faisabilité du projet. Elle a pour objet d'évaluer les risques liés au marché, examiner les aspects techniques et de déterminer le coût.

En plus de l'importance de cette dernière, une gamme d'étude doit, être faite afin de réaliser une bonne création d'entreprise à savoir, l'étude de marché, l'étude technique, l'étude organisationnelle, étude juridique et la réalisation et l'exploitation du projet.<sup>22</sup>

### 2.3. Etude de marché

Cette étude est un travail de collecte et d'analyse d'informations relatives aux marchés qui permet d'analyser et de comprendre les agents qui interviennent de près ou de loin sur le marché par exemple. Cette étude a pour objectif :<sup>23</sup>

- Identifier les caractéristiques et la connaissance du marché. Elle permet de savoir si l'idée du projet est réalisable et si elle est susceptible de faire la différence avec les concurrents et des besoins réels du marché cible ;
- Définir, d'une manière plus précise, la nature et la connaissance du bien et / ou du service que la micro-entreprise se propose de produire et d'écouler ;
- Déterminer la place que la micro-entreprise entend occuper dans ce secteur d'activité.

### 2.4. Etude technique

- La micro-entreprise effectue des choix des techniques de production et le type d'équipement à acquérir en fonction de l'importance du marché et du poids qu'elle se propose d'avoir sur ce dernier. L'étude technique comprend en conséquence 24:
- Une analyse et une description précise du processus de production choisi ;
- La détermination des principales caractéristiques des équipements à acquérir et notamment les capacités de production ;
- Une étude sur les caractéristiques et la disponibilité des matières premières nécessaires à la fabrication des produits ;
- Une étude sur le site d'implantation

### 2.5. Etude organisationnelle

L'organisation structurelle est une sous-étape importante, elle exerce une influence directe sur la vie et l'évolution d'une micro-entreprise. Elle concerne l'agencement des

---

<sup>22</sup> TAZEKRATT R, P 26

<sup>23</sup> Idem. P 26

<sup>24</sup> Idem. P 27

fonctions, la composante humaine et les équipements de gestion. L'étude organisationnelle doit aboutir à : <sup>25</sup>

- Préfiguration des différentes structures de gestion et de production de l'entreprise, en tenant comptes des fonctions de base ;
- Détermination et l'évaluation des moyens humains et matériels à mettre en place ;
- Evaluation plus précise des surfaces à chaque atelier et magasin (production, maintenance et stockage), ainsi qu'un bloc administratif, autres aménagements nécessaires ;
- Estimation des besoins en équipements de gestion et de transport (matériel de bureau, matériel informatique, téléphone, Etc...).

### 2.6. Etude financière

L'étude financière est une étape importante dans la création d'une entreprise. Une étude financière de projet c'est évaluer les capitaux nécessaires par son lancement, évaluer sa viabilité financière, sa capacité à générer des profits et le temps au terme duquel ces profits pourront être perçus<sup>26</sup>.

Au cours de cette étape crucial, l'investisseur aura donc à explorer tous les contours financiers de son projet. Cette étude permet d'éclaircir la situation financière du projet, afin de faciliter la prise de décision<sup>27</sup>.

### 2.7.La décision

Une fois la faisabilité du projet est établie, il est nécessaire de faire le point sur les forces et les faiblesses du projet. Cela permet de s'appuyer sur ses points forts dès le début et de se préparer à trouver des solutions pour compenser d'une manière ou d'une autre ses points faibles (compétences, capitaux de départ, ... Etc.).

La décision est une activité qui consiste à délibérer en vue de choisir les moyens adéquats pour atteindre des buts préalablement définis et qui aboutit à une action.<sup>28</sup>

### 2.8.Etude juridique

L'étude juridique s'effectue en trois étapes :<sup>29</sup>

---

<sup>25</sup> TAZEKRATT R, P 29

<sup>26</sup> Idem. P 30

<sup>27</sup> BOUBERRAGA Thinhinane, BOUSSA Ludmilla. Création et financement de l'exploitation agricole dans le cadre des dispositifs d'aide institutionnels, Wilaya de Tizi-Ouzou, mémoire de fin de cycle, Option : Finance d'entreprise, Promotion : 2019/2020.

<sup>28</sup> Benseba.C, Tafat.N, op.cit . p15

<sup>29</sup> Idem. P17

- Choix de la structure juridique ;
- Préparation du dossier administratif de constitution d'entreprise (entreprise individuelle ou société) ;
- Dépôt du dossier qui donne une naissance juridique et administrative effective à l'entreprise.

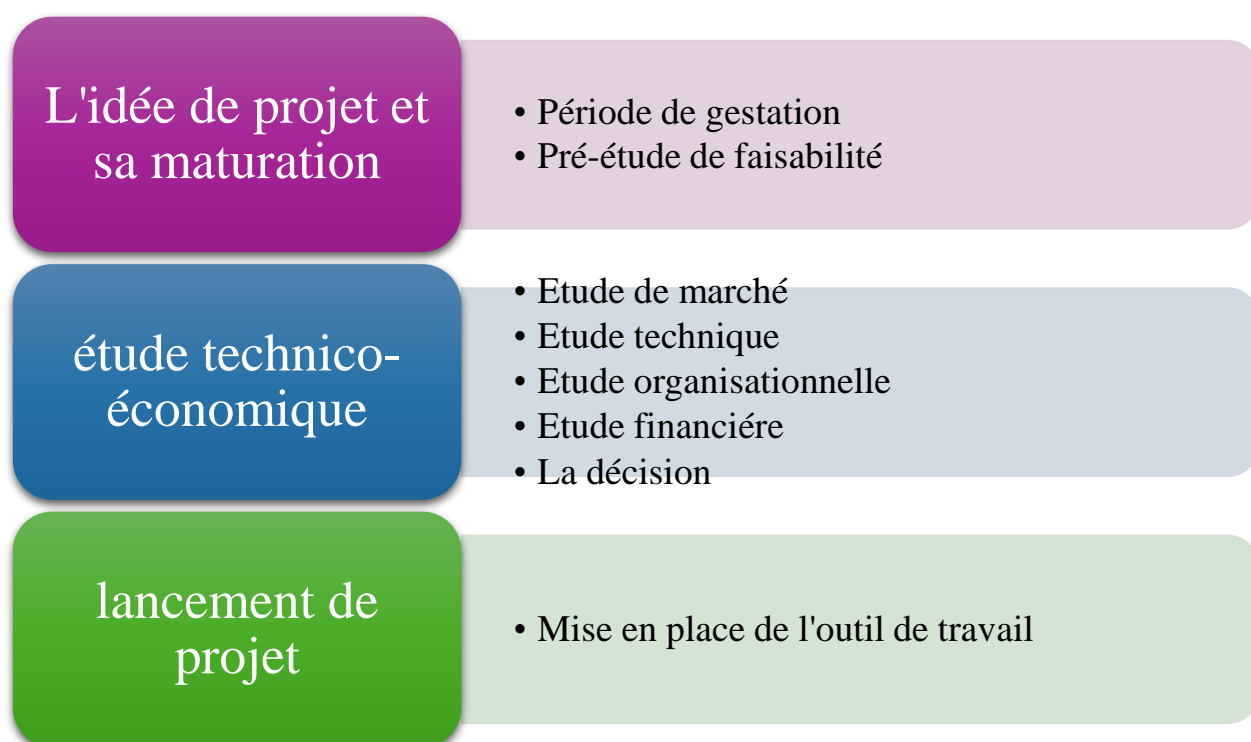
### **2.9.Réalisation et estimation du projet**

La réalisation d'un projet s'étale sur plusieurs mois, voire plusieurs années lorsqu'il s'agit d'un gros projet. Elle nécessite de nombreuses démarches et met en œuvre des compétences juridiques, administratives, techniques et organisationnelles. Il s'agit de négocier des contrats puis de veiller à leur bonne exécution, de réaliser des études d'engineering puis d'ordonnancer et de suivre les opérations de réalisation, de réceptionner les équipements puis de superviser leur montage, ...Etc. Le bon démarrage et la bonne exploitation de l'affaire dépendent, quant à eux, de l'organisation de la gestion et de la production, ainsi que de la compétence et du savoir-faire du personnel recruté.<sup>30</sup>

---

<sup>30</sup> BENYACOUB Farouk. L'entreprise et le financement bancaire, Alger : Éditions CASBAH, 1re éd., 2000. P17

Figure 2 : Les étapes de création d'une micro-entreprise :



Source : Réalisé par nous-mêmes.

### 3. Les obstacles affectant à la création des micro-entreprises

Dans sa création, la micro-entreprise est confrontée à plusieurs obstacles à savoir :

**La formation** : c'est un point essentiel. Il faut développer les systèmes de formation à l'intention des jeunes créateurs.

**Le parrainage** : dans ce domaine, le tutorat apparaît comme le système le plus intéressant. Les pouvoirs publics doivent mettre en place un dispositif de rémunération même symbolique d'un tel tutorat.

**Le financement** : les conditions d'accès au financement sont longues et lourdes « il faudrait une intermédiation complexe, ou des acteurs spécialisés interviendraient entre les entrepreneurs et le secteur bancaire traditionnel. »

**L'accès à l'information** : le porteur d'un projet de création d'entreprise n'a pas accès aux informations concernant le marché sur lequel il souhaite entreprendre.<sup>31</sup>

<sup>31</sup> ILLIKOUD S., LANI W. La contribution de l'Agence nationale de gestion du microcrédit à la création des très petites entreprises : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou, mémoire de fin d'étude, 2016/2017. P68

### **Conclusion :**

La création d'une micro-entreprise constitue aujourd'hui un levier important pour la promotion de l'initiative individuelle et la lutte contre le chômage, notamment chez les jeunes et les femmes. A travers cette section, nous avons présenté les principales étapes à suivre pour concrétiser une idée de projet, depuis sa maturation jusqu'à sa réalisation effective. Nous avons également souligné l'importance des études préalables (notamment l'étude de marché, l'étude technique et financière), qui permettent de vérifier la faisabilité du projet et d'assurer sa viabilité.

### Conclusion du premier chapitre

Ce premier chapitre nous a permis d'approfondir nos connaissances sur la micro-entreprise, qui joue un rôle essentiel dans la dynamisation de l'économie. Grâce à ses avantages fiscaux, sociaux et administratifs, elle attire de nombreux porteurs de projets, qu'ils soient auto-entrepreneurs, artisans, commerçants ou prestataires de services.

La création des micro-entreprises permet de concrétiser une idée, de tester un projet avec peu de moyens, et d'acquérir une autonomie professionnelle.

## ***Chapitre II :***

*Le financement d'une Micro-Entreprise*

### Introduction au deuxième chapitre

Les micros entreprises jouent un rôle fondamental dans le processus de développement économique et social, elles sont au centre des politiques industrielles et des préoccupations politiques des Etats sociales.<sup>32</sup>

Le financement est un élément essentiel pour lancer et développer une micro entreprise, car il permet de couvrir les coûts initiaux, de gérer le cycle d'exploitation et de financer des projets de croissance.

Les entreprises disposent de plusieurs modes de financement qui peuvent être classés en deux grandes catégories ; le financement interne et le financement externe, chacun présentant des avantages et des inconvénients.

L'Etat Algérien a mis en place de différents dispositifs (ANADE ex ANSEJ, l'ANGEM, AAPI ex ANDI et CNAC), afin de faciliter l'accès au moyen financier aux jeunes promoteurs.<sup>33</sup>

Dans ce présent chapitre, nous essayons dans un premier temps de traiter les différents besoins et modes de financements, dans un second temps, nous allons présenter les différents dispositifs d'aide à la création d'une micro entreprise en Algérie.

### Section 1 : Les modes de financements des micros entreprises

Dans cette section, nous allons présenter les modes de financement dont dispose une micro entreprise afin d'acquérir ces moyens de production et pouvoir financer les différentes phases de sa vie.

#### 1. Définition de financement

Le financement est l'action par laquelle un organisme ou une personne privée alloue des fonds à un tiers dans l'objectif de soutenir un projet. Il peut s'agir d'autofinancement, de fonds remboursables ou de fonds non remboursables pour un projet associatif ou culturel nécessitant une levée de fonds. Des financements peuvent être accordés par des banques, des mécènes, des entreprises, des ONG et organismes spécialisés etc...<sup>34</sup>

<sup>32</sup> CHERIFI Lynda, RAIHAH Mohamed. La création et le financement des micro-entreprises dans le cadre du dispositif ANSEJ, mémoire de fin de cycle, Promotion : 2014/2015.

<sup>33</sup> TAZEKRATT Razika. Le financement des micro-entreprises à travers la formule de l'ANADE. Cas : BEA de Tizi-Ouzou, agence N°034, mémoire de fin de cycle, Promotion : 2011/2012.

<sup>34</sup> Article : Le financement interne et externe, p. 6-7.

### 2. Les besoins de financement

La vie d'une micro entreprise passe par plusieurs phases :(phase de démarrage, phase d'exploitation et phase d'extension de l'activité). Chacune de ses phases fait appel à un financement adéquat. La nature de l'activité détermine le montant qui doit être adapté.<sup>35</sup>

#### 2.1.Besoin de financement pour la phase de démarrage

Ces besoins apparaissent lors de création de l'entreprise, il concerne le coût de l'investissement initial en équipement, le coût d'acquisition du local de production et de la gestion administrative et financière, les frais préliminaires, le coût de lancement de la production.

#### 2.2.Besoin de financement pour la phase d'exploitation

Cette phase est caractérisée par le besoin de l'entreprise de régler sa situation financière à court terme, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'achat de matières premières ainsi que le coût de la main d'œuvre et cela dans le but de garantir le maintien du déroulement de l'activité. En réalité l'entreprise dispose des ressources sous forme de créances sur la clientèle et doit honorer ses engagements vis-à-vis des fournisseurs et des employés, ce type de besoin est appelé besoin en fonds de roulement (BFR).

#### 2.3. Besoin de financement pour la phase d'extension de l'activité

Le besoin de financement pour cette phase résulte de la volonté de l'amélioration de qualité de production ainsi que de la croissance de la productivité et cela à travers le renouvellement d'équipements de production (achat de nouveaux matériels), et le recrutement de nouveaux travailleurs. Cependant l'entreprise en cas de manque de ressources suffisantes risque de ne pas pouvoir financer ce besoin et se retrouver donc privée des opportunités de vivre des expériences en matière de croissance.

### 3. Les modes de financement d'une micro entreprise

Le choix de financement le mieux approprié représente un aspect déterminant de la stratégie financière de l'entreprise. Cependant, afin de réussir ce choix, l'entreprise doit connaître, au préalable, les différentes sources de financement existant.<sup>36</sup>

---

<sup>35</sup> Tazekratt R , Op.cit. P40

<sup>36</sup> ANAIRI Fadoua. Sources de financement des petites et moyennes entreprises (PME) et contraintes de suivi, p. 321.

### 3.1. Le financement interne

Le financement interne désigne l'utilisation des ressources financières générées à l'intérieur de l'entreprise elle-même pour financer ses opérations ou ses investissements. En optant pour un financement interne, l'entreprise évite généralement d'avoir recours à des sources de financement externes telles que des prêts bancaires ou des investissements d'investisseurs. Cela peut permettre à l'entreprise de maintenir un niveau d'endettement plus faible et conserver un plus grand contrôle sur ses opérations et sa gestion de trésorerie.<sup>37</sup>

#### 3.1.1. L'autofinancement

Selon E. COHEN : « *L'autofinancement est le surplus monétaire dégagé par l'entreprise sur son activité propre et conservé par elle pour financer son développement futur* »<sup>38</sup>.

L'autofinancement comme l'indique son nom est la capacité d'une entreprise à financer un investissement par ses propres moyens financiers, sans faire appel à un investissement extérieur.

Sur le plan stratégique, l'autofinancement garantit aux entreprises une liberté en matière de choix d'investissement. Tandis que financièrement, la minimisation du recours à l'endettement permet les entreprises d'améliorer leur rentabilité en réduisant le fardeau des charges financières. Néanmoins, un autofinancement « trop élevé peut inciter la mise en œuvre d'investissements inutiles, comme il peut amener l'entreprise à négliger l'endettement (qui peut améliorer la rentabilité des fonds propres grâce au phénomène de l'effet de levier) »<sup>39</sup>.

#### 3.1.2. Les avantages et les inconvénients du financement interne

Le financement interne d'une micro-entreprise permet à l'entrepreneur de financer son activité sans recourir à des sources externes. Ce mode de financement présente plusieurs avantages en matière d'autonomie financière, des coûts réduits, de flexibilité ... Etc. Toutefois, il comprend aussi certaines limites qui peuvent freiner sa croissance.

<sup>37</sup> [www.legalspace.fr](http://www.legalspace.fr), consulté le 19/03/2025 à 18h00.

<sup>38</sup> BERKAL Safia. Les relations banques/entreprises publiques : portées et limites, thèse de magister.

<sup>39</sup> ANAIRI Fadoua. Sources de financement des petites et moyennes entreprises (PME) et contraintes de suivi, p. 321.

### 3.1.2.1. Les avantages du financement interne

Le financement interne présente plusieurs atouts, à savoir<sup>40</sup> :

- **Autonomie financière** : en utilisant les ressources internes, l'entreprise conserve son indépendance et son contrôle sur ses opérations et sa stratégie financière, sans avoir à dépendre de prêteurs externes ou d'investisseurs.
- **Coût réduit** : Le financement interne n'implique généralement pas de coûts d'intérêts associés à des emprunts externes, ce qui peut réduire les charges financières de l'entreprise et augmenter sa rentabilité.
- **Flexibilité** : En utilisant ses propres ressources, l'entreprise a plus de flexibilité pour décider de la manière dont elle souhaite allouer ses fonds et investir dans ses activités, ses projets de croissance ou ses besoins en fonds de roulement.
- **Pas de dilution de la propriété** : contrairement au financement externe par l'émission d'action, le financement interne n'entraîne pas de dilution de la propriété de l'entreprise, ce qui permet aux actionnaires existants de conserver leur participation.
- **Moins de risques** : En évitant l'endettement excessif, l'entreprise réduit les risques associés aux obligations financières et aux pressions de remboursement, ce qui renforce sa stabilité et sa résilience face aux fluctuations du marché.
- **Favorise la croissance organique** : En réinvestissant les bénéfices dans l'entreprise, les financements internes favorisent la croissance organique et soutiennent le développement à long terme sans recours à des financements externes.

### 3.1.2.2. Les inconvénients du financement interne

Malgré ses avantages, le financement interne présente plusieurs inconvénients, à savoir<sup>41</sup> :

- **Limitation des ressources** : en utilisant uniquement les ressources internes, l'entreprise peut être limitée dans sa capacité à financer des projets d'expansion ou de croissance qui nécessitent des investissements importants.
- **Réduction des liquidités** : Réinvestir les bénéfices dans l'entreprise peut réduire la disponibilité de liquidités pour répondre à d'autres besoins de financement immédiats, tels que le paiement de dettes ou le financement de dépenses imprévues.

---

<sup>40</sup> KABLI Aghiles, MEKKERI Mohammed-Arezki. Opération d'un financement de création d'une micro-entreprise : cas BADR de Tizi-Ouzou, Agence N° 571, mémoire de fin de cycle, option : finance d'entreprise, UMMTO, 2023, p. 29.

<sup>41</sup> Idem, p7

- **Ralentissement de la croissance** : En se reposant principalement sur le financement interne, l'entreprise peut être confrontée à un rythme de croissance plus lent.
- **Pression sur la rentabilité** : Si les ressources internes sont insuffisantes pour financer les besoins de l'entreprise, cela peut entraîner une pression sur la rentabilité, car l'entreprise peut être contrainte de retarder des projets ou de limiter ses activités.
- **Risques de surcapitalisation** : Si l'entreprise réinvestit continuellement ses bénéfices dans des projets qui ne génèrent pas de rendements suffisants, elle court le risque de surcapitalisation, ce qui peut entraîner un gaspillage de ressources et une efficacité financière.

### 3.2. Le financement externe

Le financement externe regroupe tous les modes de financement auxquels une entreprise peut recourir sans utiliser sa trésorerie et son épargne. Elle va donc faire entrer de l'argent de l'extérieur pour financer un investissement ou un besoin.<sup>42</sup>

#### 3.2.1. Le financement bancaire

Le financement bancaire repose sur l'emprunt d'une somme d'argent auprès d'une institution financière d'un établissement bancaire ou d'une société de crédit. Le montant, la durée, le taux d'intérêt et les modalités de remboursement de ce prêt sont fixés par un contrat entre la structure financière et l'emprunteur. En contrepartie l'organisme prêteur perçoit des intérêts. Il peut également exiger des garanties de la part de l'emprunteur, telles qu'une hypothèque, un cautionnement ou encore une assurance pour se protéger en cas de défaillance de ce dernier.<sup>43</sup>

Pour accompagner les entreprises dans leurs projets, qu'il s'agisse de démarrer une activité, d'investir dans de nouveaux équipements ou de gérer leur trésorerie au quotidien, les banques proposent une gamme variée de financements bancaires. Ces financements se distinguent notamment par leur durée, qui peut s'étendre du court terme au long terme, en fonction des besoins et de la nature du projet.

##### 3.2.1.1. Le financement bancaire à long terme

Lorsqu'une entreprise envisage des investissements importants et structurants, comme l'acquisition de locaux professionnels, elle a besoin d'un financement sur le long terme pour étaler les remboursements et préserver sa trésorerie. Les banques proposent des solutions de

<sup>42</sup> [www.legalstart.fr](http://www.legalstart.fr), consulté le 16/03/2025 et le 22/05/2025 à 15h25.

<sup>43</sup> APIREM. (n.d.). Page d'accueil. <https://www.apirem.fr>

financement bancaire à long terme, généralement d'une durée supérieure à 7 ans, pour accompagner les entreprises dans ces projets stratégiques.

Le prêt immobilier professionnel est le financement bancaire à long terme le plus répandu. Il est spécifiquement conçu pour permettre aux entreprises d'acquérir ou de construire leurs locaux (bureaux, entrepôts, usines, commerces), ce prêt couvre un large éventail de besoins immobiliers. Grâce à une durée de remboursement étendue, les entreprises peuvent lisser leurs charges financières et investir sereinement dans leur développement immobilier.

### 3.2.1.2. Les financements bancaires à moyen terme

Entre les investissements à long terme et les besoins de trésorerie à court terme, les entreprises ont souvent besoin de financements pour des projets de développement à moyen terme, comme l'acquisition de nouveaux équipements, le lancement d'une nouvelle gamme de produits ou le recrutement de personnels. Les financements bancaires à moyen terme, d'une durée généralement comprise entre 2 et 7 ans, offrent une solution adaptée à ces besoins.

### 3.2.1.3. Le financement bancaire à court terme

La gestion de trésorerie au quotidien est un enjeu important pour les entreprises. Pour faire face aux fluctuations de l'activité, aux décalages de trésorerie ou aux imprévus, les banques proposent des solutions de financement bancaire à court terme, d'une durée inférieure à 2 ans.<sup>44</sup>

## A) Le crédit d'exploitation

Le crédit d'exploitation est un financement mis à la disposition des entreprises ou entités économiques afin de combler des besoins de trésorerie : paiement des factures, versement des salaires, décalage constaté entre les paiements et les recettes, paiement d'une caution<sup>45</sup>. Il se représente sous deux formes :

## B) Le crédit par caisse

Il s'agit d'un financement à court terme accordé par une banque à une entreprise qui lui permet de reprendre à un besoin ponctuel de liquidités. Il peut servir à financer un achat de matières premières, à payer des salaires ou à régler des factures fournisseurs. Ce financement

<sup>44</sup> [www.legalstart.fr](http://www.legalstart.fr), consulté le 16/03/2025 et le 22/05/2025 à 15h25.

<sup>45</sup> [www.bna.dz](http://www.bna.dz), consulté le 10/03/2025 et le 15/05/2025 à 13h40.

bancaire offre une solution rapide et efficace pour maintenir l'équilibre financier de l'entreprise et assurer la continuité de son activité.<sup>46</sup>

### C) Le crédit par signature

Il s'agit d'un crédit sans décaissement immédiat, par lequel la banque, en prêtant sa signature au client, lui garantit sa solvabilité auprès de ses obligations dans le cas où celui-ci ne les satisfait pas lui-même<sup>47</sup>. Il s'agit donc d'un soutien sous forme de garanties comme la lettre de crédit, l'aval bancaire, la caution ... Etc.

### 3.2.2. Financement sur le marché financier

#### 3.2.2.1.Émission de nouvelles actions

Les entreprises peuvent lever des fonds en émettant des actions (actions ordinaires, actions à dividende prioritaire, action gratuites, titres participatifs) sur le marché boursier, ce qui constitue une méthode efficace pour financer leur croissance sans recourir à l'endettement. Ce processus permet à l'entreprise d'ouvrir son capital à des investisseurs, qui achètent ces actions et apportent ainsi les ressources financières nécessaires à l'expansion des activités.

Cette levée de fonds peut se faire principalement de deux manières : par une offre publique initiale (IPO) ou une offre privée. L'IPO est une opération réglementée par laquelle une Société propose ses actions au grand public pour la première fois. L'offre privée, quant à elle, consiste à céder des actions à un cercle restreint d'investisseurs, souvent institutionnels ou stratégiques, sans passer par le marché public. Cette méthode est plus rapide et moins coûteuse, mais limite la diffusion des titres.<sup>48</sup>

L'émission d'actions offre à une entreprise plusieurs avantages, tels que : l'accès à des capitaux importants, partage des risques, améliorations de la visibilité et de la crédibilité, flexibilité dans la gestion de capitale et l'attractivité pour les investisseurs.<sup>49</sup>

#### 3.2.2.2. Les emprunts obligataires

Les obligations constituent un instrument financier important pour le financement des entreprises publiques, privées ainsi que des projets gouvernementaux. Ces titres sont émis par des entités souhaitant lever des fonds auprès des investisseurs, qu'il s'agisse d'institutions

<sup>46</sup> [www.legalstart.fr](http://www.legalstart.fr) consulté le 16/03/2025.

<sup>47</sup> [www.cnepbanque.dz](http://www.cnepbanque.dz), consulté le 22/05/2025 à 17h00

<sup>48</sup> Article « Le financement interne et externe » P6.

<sup>49</sup> [www.algerieclearing.dz](http://www.algerieclearing.dz), Pdf investir en bourse, consulté le 16/05/2025 à 11h30.

financières, d'investisseurs institutionnels ou des particuliers avertis. Les investisseurs achètent des obligations et reçoivent-en en retour des intérêts réguliers ainsi que le remboursement du moment principal a l'échéance.<sup>50</sup>

### 3.2.3. Le crédit-bail

Le crédit-bail est un contrat de location d'un bien pour une durée déterminée et irrévocable, souscrit entre une entreprise (crédit preneur) et une banque ou un établissement spécialisé (crédit bailleur)<sup>51</sup>.

Deux types principaux de crédit-bail peuvent être distingués :<sup>52</sup>

#### 3.2.3.1. Le crédit-bail immobilier

Il concerne la location par un établissement financier de biens immobiliers à usage professionnel à une entreprise, qui peut devenir à terme propriétaire de tout ou partie de ces biens loués, et au plus tard à l'expiration du bail. Il est lié à la durée d'amortissement de l'actif loué, la durée du contrat de crédit-bail immobilier s'étale généralement entre 10 et 20 ans.

#### 3.2.3.2. Le crédit-bail mobilier

Il concerne la location de biens d'équipement, de matériels et d'outillage. L'entreprise concernée choisit généralement son matériel auprès d'un fournisseur. Elle s'adresse ensuite à une société de crédit-bail qui achète au fournisseur le bien en lieu et place dans l'entreprise et le loue à cette dernière sur une période déterminée. Au terme de cette période, l'entreprise a la faculté de renoncer à la location, de renouveler le contrat ou d'acquérir le matériel à un prix qui tient compte des versements effectués durant la location.

### 3.2.4. Capital investissement

Le capital-investissement implique l'investissement dans des entreprises établies mais non cotées en bourse, généralement en échange d'une participation minoritaire dans l'entreprises. Les investisseurs en capital-investissement fournissent des fonds pour aider les entreprises à se développer, par le biais d'acquisitions.<sup>53</sup>

---

<sup>50</sup> Article « Le financement interne et externe », P6.

<sup>51</sup> Le crédit-bail et les autres techniques de financement apparentées, chapitre 4 : Les financements intermédiés, p. 2.

<sup>52</sup> Idem, p2

<sup>53</sup> Article « Le financement interne et externe » P7.

### 3.2.5. Les aides gouvernementales

Pour remédier aux carences du marché financier dans le financement des micro entreprises, les pouvoirs publics sont de plus en plus impliqués pour régler les défaillances du système bancaire dans le financement de ce type d'entreprise.

En Algérie, es pouvoirs publics ont mis en place des initiatives diversifiées en faveur des petites et moyennes entreprises. Des réformes obligeant les banques à s'impliquer dans le financement et d'accompagnement des entrepreneurs créateurs des petites entreprises à travers l'intervention de secteur bancaire et des organismes de soutien à cette action (ANADE ex ANSEJ, CNAC, ANGEM et AAPI)<sup>54</sup>.

### 3.2.6. Les avantages et inconvénients du financement externe

Le financement externe présente de nombreuses opportunités en matière de sa croissance, de diversification des ressources et d'expertise... Etc. Cependant, il comporte également des inconvénients liés à la réduction de flexibilité, coûts financiers, la perte de contrôle... Etc.

#### 3.2.6.1. Les avantages du financement externe

Le financement externe propose plusieurs avantages, à savoir<sup>55</sup>:

- **Accès à des fonds supplémentaires :** Le financement externe permet à une entreprise d'accéder à des fonds supplémentaires au-delà de ses ressources internes, ce qui peut être crucial pour financer des projets d'expansion, des acquisitions ou répondre à des besoins en fonds de roulement.
- **Facilite la croissance :** Le financement externe peut fournir les ressources nécessaires pour accélérer la croissance de l'entreprise, pénétrer de nouveaux marchés, développement de nouveaux produits ou services ou investir dans des technologies innovantes.
- **Diversification des sources de financement :** En utilisant le financement externe, une entreprise peut diversifier ses sources de financement et réduire sa dépendance à l'égard de ses ressources internes, ce qui peut améliorer sa résilience financière et sa capacité à faire face aux fluctuations du marché.

<sup>54</sup> FIRLAS Mohammed. Impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes. Cas : ANSEJ de Tizi-Ouzou, mémoire de magister, Université de Mouloud Mammeri, 2012.

<sup>55</sup> Idem, p8.

- **Expertise et conseils** : En bénéficiant du financement externe, une entreprise peut souvent bénéficier de l'expertise et des conseils des investisseurs ou des prêteurs, ce qui peut contribuer à améliorer sa gouvernance d'entreprise, sa stratégie et sa gestion financière.
- **Éviter la dilution de la propriété** : contrairement à l'émission d'action, le financement externe par emprunt n'entraîne pas de dilution de la propriété de l'entreprise, ce qui permet aux actionnaires existants de conserver leur participation.

### 3.2.6.2. Les inconvénients du financement externe

Cependant, ce mode de financement présente certains inconvénients, nous pouvons citer<sup>56</sup>:

- **Endettement accru** : le recours à des financements externes tels que des prêts bancaires ou des obligations peut entraîner un niveau d'endettement plus élevé pour l'entreprise, ce qui peut augmenter les charges financières et réduire la flexibilité financière.
- **Coûts financiers** : les sources de financement externe peuvent être associées à des coûts tel que les intérêts sur les prêts, les dividendes sur les actions préférentielles ou les frais de transaction, ce qui peut réduire la rentabilité de l'entreprise.
- **Dépendance externe** : une dépendance excessive à l'égard du financement externe peut rendre l'entreprise vulnérable aux conditions du marché financier et aux politiques des prêteurs ou des investisseurs.
- **Perte de contrôle** : lorsque l'entreprise émet des actions ou des parts à des investisseurs externes, cela peut diluer la participation et la propriété des actionnaires existants, ce qui peut entraîner une perte de contrôle de la direction ou des décisions stratégiques.
- **Exigences de garantie** : certains prêteurs peuvent exiger des garanties, telles que des actifs de l'entreprise ou des garanties personnelles des propriétaires, ce qui accroît le risque en cas de défaut de paiement.

### 3.3. Le choix entre le financement interne et externe

Choisir entre le financement interne et externe dépend de divers facteurs, notamment la situation financière de l'entreprise, ses objectifs à court et à long terme, ainsi que les conditions du marché financier.

---

<sup>56</sup> FIRLAS M, p9.

- **Evaluation de la situation financière actuelle** : il est essentiel de comprendre la situation financière de l'entreprise, y compris sa rentabilité, sa liquidité et son endettement actuel. Si l'entreprise dispose de ressources financières internes suffisantes pour financer ses projets et ses activités, le financement interne peut être privilégié.
- **Analyse des besoins de financement** : identifier clairement les besoins de financement de l'entreprise, tels que le financement d'investissement en capital, le fonds de roulement, l'expansion ou le lancement de nouveaux produits. Etablir un plan financier détaillé pour déterminer le montant nécessaires et le calendrier des fonds requis.
- **Evaluation des coûts et des risques** : par la comparaison des coûts et des risques associés au financement interne et externe.

Le financement interne peut ne pas impliquer de coûts d'intérêts ou de dilution de la propriété, mais il peut limiter la croissance de l'entreprise.

Le financement externe peut offrir un accès rapide aux fonds, mais il peut être associé à des coûts d'intérêt, des obligations de remboursement et une perte de contrôle.

- **Examens des sources de financement externe disponible** : explorez les différentes options de financement externe disponibles, telles que les prêts bancaires, les émissions d'actions, les obligations, le capital-risque ou le financement participatif.

Comparez les conditions, les taux d'intérêts, les modalités de remboursement et les implications sur la propriété et la gouvernance de l'entreprise.

- **Considération des objectifs à long terme** : tenez compte des objectifs à long terme de l'entreprise lors de choix entre financement interne externe.

Si l'entreprise vise une croissance rapide ou une expansion significative, le financement externe peut être nécessaire pour soutenir ces objectifs.<sup>57</sup>

- **Type d'investissement** : le financement interne est préférable pour les projets à court terme, tandis que le financement externe convient mieux pour les investissements.

Si l'entreprise privilégie une croissance organique ou une stabilité financière, le financement interne peut être plus approprié.

---

<sup>57</sup> FIRLAS M, p11

### **Conclusion :**

Tout au long de cette section, nous avons essayé de présenter les principales modalités de financement accessibles aux micro-entreprises en mettant en évidence leurs mécanismes de fonctionnement, ainsi que leurs avantages et inconvénients. Le financement constitue en effet un levier essentiel pour transformer une idée en projet viable, mais il représente aussi l'un des principaux obstacles auxquels sont confrontés les micro-entrepreneurs.

### Section 2 : Les dispositifs d'aide et d'accompagnement des micro-entreprises en Algérie

Dans cette section, nous allons présenter les dispositifs de financement et de création d'entreprises en Algérie, à savoir ; CNAC, ANADE (ex ANSEJ), ANDI et ANGEM qui visent à faciliter l'accès au financement, stimuler la création d'emploi, encourager l'innovation, réduire le chômage et contribuer au développement socio-économique du pays.

#### 1. Agence National d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat

Agence National D'appui et de Développement de l'Entrepreneuriat, par abréviation ANADE, est un organisme public créé en 1996, sous la tutelle du Ministère de la micro entreprise, des start-ups et de l'économie de la connaissance afin d'accompagner les porteurs de projets pour la création et l'extension des micro entreprises de production de biens et de services.<sup>58</sup>

L'agence dispose d'un réseau de 51 antennes, implantées dans toutes les Wilayas du pays, ainsi que des annexes situées dans les grandes localités.

#### 1.1. Mode de financement

L'agence propose des solutions de financement pour la création et l'expansion des micro-entreprises sous deux formes financement triangulaire, financement mixte

##### 1.1.1. Le financement triangulaire

Le financement triangulaire est une formule de financement destinée aux jeunes porteurs de projets, assuré par trois parties : la banque, l'ANADE et le promoteur. Sa répartition est la suivante :

- 70% du montant total du projet est financé par un crédit bancaire ;
- 15% à 25% est un prêt non rémunéré accordé par l'ANADE ;
- 5% à 15% est l'apport personnel du jeune porteur de projet.

##### 1.1.2. Le financement mixte

Dans ce modèle de financement, le coût total du projet est reparti à parts égales (50%) entre le promoteur et l'agence.

<sup>58</sup> [www.consulat-lyon-algerie.fr](http://www.consulat-lyon-algerie.fr) , consulté le 12/03/2025 à 09h30.

### 1.2. Les missions de l'Agence National d'Appui et de Développement de l'Entreprenariat

Parmi les missions de l'ANADE, nous avons :

- Soutenir, conseiller, accompagner les jeunes promoteurs à la création d'activités.
- Mettre à la disposition des jeunes promoteurs toute information économique, technique, législative et réglementaire relative à leurs activités.
- Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (banque, impôts, CNAC, CASNOS, Etc...)
- Développer un partenariat intersectoriel pour l'identification des opportunités d'investissement dans divers secteurs.
- Encourager toute autre forme d'actions et de mesures pour la promotion de la création et l'extension d'activité.

### 1.3. Les conditions d'éligibilité de l'Agence National d'Appui et de Développement de l'Entreprenariat

Le dispositif ANADE exige les conditions suivantes :

- Être âgé(s) de 18 à 55 ans, dans des cas exceptionnels, lorsque l'investissement génère au moins trois (03) emploi permanents (y compris les jeunes promoteurs associés dans l'entreprise), l'âge limite du gérant de l'entreprise créée pourra être porté à quarante (40) ans ;
- Être titulaire d'un diplôme, d'une qualification professionnelle et / ou posséder un savoir-faire reconnu ;
- Mobiliser d'un apport personnel sous forme de fonds propres qui varie selon le type de financement et le niveau de l'investissement ;
- Ne pas occuper un emploi rémunéré au moment de l'introduction du formulaire d'inscription pour bénéficier de l'aide ;
- Être inscrit auprès des services de l'agence nationale de l'emploi comme chômeur demandeur d'emploi ;
- Ne pas être inscrit au niveau d'un centre de formation, institut ou université au moment de l'introduction de la demande d'aide, sauf s'il s'agit d'un perfectionnement dans son activité ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une mesure d'aide au titre de la création d'activité.

### 1.4. Les avantages de l'Agence National d'Appui et de Développement de l'Entreprenariat

Parmi les avantages du dispositif ANADE, nous avons :

- Les aides financiers : en offrant des prêts non rémunérés bonifiés à 100%, ce qui signifie que l'ANADE prend en charge la totalité des intérêts ;<sup>59</sup>
- Les avantages fiscaux : au moment de la réalisation de leurs projets, les jeunes promoteurs bénéficient d'un abattement de 70% sur les activités exercées ;<sup>60</sup>
- Accompagnement et suivie : les conseillers de l'ANADE offrent aux promoteurs des formations en création et gestion d'entreprise accompagner d'un suivie tout au long de la procédure de financement.<sup>61</sup>

### 2. Caisse National d'Assurance Chômage

Caisse National d'Assurance Chômage est un organisme algérien, créé en juillet 1994 sous la tutelle du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale en tant qu'établissement public de sécurité sociale, chargée d'indemniser les salariés ayant perdus leur emploi. Depuis 2004, la CNAC est chargée de la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la création d'entreprise pour les chômeurs âgés de 35 à 50 ans, puis abaissé à 30 ans en 2010.<sup>62</sup>

#### 2.1. Mode de financement

Le financement par la CNAC est fondé sur le mode triangulaire : promoteur, banque et CNAC par deux niveaux :

<sup>59</sup> [www.bdl.dz](http://www.bdl.dz), consulté le 10/03/2025.

<sup>60</sup> [www.bna.dz](http://www.bna.dz), consulté le 10/03/2025 et le 15/05/2025 à 13h40

<sup>61</sup> [www.legal-doctrine.com](http://www.legal-doctrine.com), consulté le 10/03/2025..

<sup>62</sup> [www.cnac.dz](http://www.cnac.dz), consulté le 11/03/2025.

**Tableau N°1 : Les modalités de financement du dispositif CNAC**

	Niveau 1 : Investissement inférieur ou égal à 5 millions DA	Niveau 2 : Investissement entre 5 millions et 10 millions DA
Prêt non rémunéré de la CNAC	29%	28%
Apport personnel	01%	02%
Prêt bancaire	70%	70%

Source : [www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)

### 2.2. Les missions de la Caisse National d'Assurance Chômage

Parmi les missions de la CNAC, nous avons :

- Le soutien à la création d'activité par les chômeurs promoteurs âgés de 30 ans à 55 ans.
- L'encouragement des allocataires dans leurs recherche d'emploi notamment par des programmes de formation de reconversion, pour élargir leur domaine de compétences et élever leur niveau de professionnalisme, à travers des institutions de formation, mais aussi par un aide organisé et spécifique à la création d'un travail indépendant.

### 2.3. Les conditions d'éligibilité de la Caisse National d'Assurance Chômage

Le dispositif CNAC exige les conditions suivantes :

- Être âgés de 30 à 55 ans ;
- Être de nationalité algérienne ;
- Ne pas occuper un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande d'aide ;
- Être inscrit auprès des services de l'agence nationale de l'emploi comme demandeur d'emploi ou être allocataire de la caisse nationale d'assurance –chômage ;
- Jouir d'une qualification professionnelle et / ou possédant un savoir-faire en rapport avec l'activité projetée ;
- Participer au montage financier de son projet ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une mesure d'aide au titre de la création d'activité.

### 2.4. Les avantages de la Caisse National d'Assurance Chômage

Parmi les avantages du dispositif CNAC, nous avons :

La Caisse National d'Assurance Chômage présente de nombreux avantages pour les travailleurs ayant perdu leur emploi et souhaitant créer leur propre activité et pour les jeunes, à savoir :

- La bonification des taux d'intérêts pour les prêts bancaires ;
- La réduction des droits de douane ;
- L'exonération fiscale et parafiscale ;
- Coaching et formation à la gestion d'entreprise pendant le montage du projet et après la création de l'entreprise ;
- Validation des acquis professionnels, ces mesures sont mises en œuvre en partenariat avec le ministère de la formation et de l'enseignement professionnel ;
- Evaluation et valorisation de l'expérience professionnelle des futurs promoteurs en situation d'absence de justificatif de qualification.

### 3. Agence Nationale de Gestion de Micro crédit

Agence Nationale de Gestion de Micro crédit, est un organisme placé sous la tutelle du ministre de l'économie de la connaissance des start-ups et des micro-entreprises, créée selon le décret exécutifs 04-14 du 22 janvier 2004, dans le but de lutter contre la pauvreté, le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurale en encourageant l'auto-emploi, le travail à domicile et d'autres initiatives. Les financements dans le cadre de ce dispositif feront l'objet de notre troisième chapitre.

### 4. L'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement

L'Agence National de Développement de l'investissement. En 1993, APSI (agence de promotion, de soutien et de suivi de l'investissement) a été créée, jusqu'en 2001 elle a été transformée en ANDI (Agence National de Développement de l'Investissement). Ensuite, elle a été remplacée par l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement(AAPI) par un décret exécutif signé le 8 septembre 2022 et publié au journal officiel n° 60. L'agence est un établissement public avec personnalité juridique et autonomie financière qui a pour mission la facilitation, la promotion et l'accompagnement de l'investissement et de la création à travers

des régimes d'incitation qui s'articulent essentiellement autour de mesures d'exonération et de réduction fiscale.<sup>63</sup>

### 4.1. Les missions de l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement

Parmi les missions de l'AAPI, nous avons :

- Accueille, conseille et accompagne les investisseurs au niveau de ses structures centrales et régionales.
- Informe les investisseurs à travers son site web, ses supports de promotion et ses divers points d'information à l'occasion d'événements économiques organisés en Algérie et à l'étranger.
- Formalise sur une base d'aquité et dans des délais courts les avantages prévus par le dispositif d'encouragement.
- Veille à l'exécution concentrée avec les différentes institutions concernées (Douanes, impôts, etc...), des décisions d'encouragement à l'investissement.
- Contribue à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, en synergie avec les secteurs économiques concernées.

### 4.2. Conditions d'éligibilités de l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement

Le dispositif AAPI exige les conditions suivantes :

- Toute personne physique ou morale, résidente et non résidente désirant créer une société de droit Algérien, dans une activité économique de production de biens ou de services non exclus.
- Renonciation aux avantages du régime d'aide à l'emploi.
- Les personnes ayant bénéficié d'avantage fiscal dans le cadre des différents dispositifs d'aides à l'emploi (ANADE, ANGEM, CNAC) peuvent être éligibles au dispositif d'aide à l'investissement dans le cadre de l'ANDI.

### 4.3. Les avantages de l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement

Parmi les avantages du dispositif AAPI, nous avons :

- Exemption de droits de mutation acquisitions immobilières.
- Prise en charge par l'Etat des dépenses de travaux d'infrastructure.
- Franchise de la TVA
- Exonération droits de douane.

---

<sup>63</sup>[www.aapi.dz](http://www.aapi.dz), consulté le 15/05/2025.

- Exonération de l'IBS, TAP et la taxe foncière durant 10 ans.
- Exonération droits, taxes sur importation durant 05 ans.

### Conclusion

En conclusion, les dispositifs d'aide en Algérie constituent un ensemble cohérent de mesures stratégiques visant à stimuler le développement économique et social du pays, notamment à travers l'octroi de microcrédits et d'autres formes de soutien financier. Ces dispositifs, portés principalement par des agences publiques telles que l'ANADE, CNAC, ANGEM, ciblent particulièrement les jeunes porteurs de projets, les personnes sans emploi ou à faibles revenus, et encouragent la création d'activités d'auto-emploi.

Ils offrent des avantages multiples, notamment des financements publics pouvant couvrir jusqu'à 99% de l'investissement pour les petites entreprises, des prêts non rémunérés, ainsi que des crédits bancaires à taux bonifiés.

### Conclusion du deuxième chapitre

Le financement des micro-entreprises constitue un élément clé pour leur développement et leur pérennité. Les micro-entreprises, souvent confrontées à des défis financiers majeurs, bénéficient de divers mécanismes de financement qui visent à surmonter ses obstacles.

Le choix d'un mode de financement est indispensable pour n'importe quelle entreprise quel que soit sa taille ou son secteur d'activité. Un mauvais choix financier peut engendrer la mise en faillite d'une société ou des problèmes financiers.

L'investissement en Algérie est soutenu par plusieurs mécanismes, notamment CNAC, ANGEM, AAPI et ANADE, visant à soutenir différents secteurs économiques et sociaux. Ces agences offrent des financements et accompagnements technique aux jeunes et aux petits investisseurs pour créer leurs propres entreprises, dans le but d'encourager l'investissement, promouvoir l'emploi et soutenir les initiatives entrepreneuriales.

## ***Chapitre III :***

*Etude de cas : création d'une micro-entreprise  
dans le cadre du dispositif de l'Agence  
Nationale de Gestion de microcrédit.*

### **Introduction au troisième chapitre**

En Algérie, la lutte contre le chômage et la promotion de l'emploi constituent des priorités majeures pour les pouvoirs publics. Dans ce contexte, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour encourager l'entrepreneuriat et soutenir la création de micro-entreprises, considérées comme un levier essentiel de développement économique et social. Parmi ces mécanismes, l'ANGEM avec la participation des banques publiques jouent un rôle central en facilitant l'accès au financement et en accompagnant les porteurs de projets, notamment les jeunes et les femmes.

L'ANGEM vise à réduire le taux de chômage, à diversifier l'économie et à intégrer le secteur informel dans le circuit économique formel. Son action s'articule autour de l'octroi de micro-crédit, de formation et d'un suivi personnalisé, permettant ainsi à des milliers d'Algériens de concrétiser leurs idées entrepreneuriales.

Ce troisième chapitre est subdivisé en deux sections, dans la première, nous allons présenter le dispositif ANGEM à travers son organisation, ses missions ainsi que les différentes conditions et modalités de financement proposées par celui-ci. Dans la deuxième section, nous allons illustrer un exemple concret de création d'une micro-entreprise à travers ce dispositif.

## Section 01 : Présentation de l'agence nationale de gestion du micro-crédit, l'organisme d'accueil

Le développement économique et social de l'Algérie repose en grande partie sur l'inclusion des populations vulnérables dans le tissu productif. C'est dans ce cadre que l'État algérien a mis en place plusieurs mécanismes d'aide à la création d'activités génératrices de revenus, parmi lesquels figure le dispositif ANGEM. Sa mission principale est de faciliter l'accès au microcrédit pour les personnes exclues du système bancaire classique, notamment les populations à faibles revenus, les chômeurs, les femmes au foyer, les jeunes sans qualification, et les travailleurs du secteur informel.

### 1. Création de l'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit

L'ANGEM, est un organisme public, créé en 2004, pour promouvoir la micro-entreprise, lutter contre le chômage et soutenir l'inclusion économique et sociale, notamment dans les zones rurales ou défavorisées à travers l'octroi de microcrédits.<sup>64</sup>

En 1990, l'Algérie a commencé à explorer le concept de microcrédit comme un outil de développement économique et social, mais en raison de manque de suivi et d'accompagnement, les premières initiatives n'ont pas connu le succès. Puis en 1999, le microcrédit a été officiellement adopté comme politique de lutte contre la pauvreté.<sup>65</sup>

L'ANGEM a été officiellement créée le 22 janvier 2004 par le décret exécutif n 04-14, cette création a été issue des recommandations du séminaire international de décembre 2002, sur l'expérience du microcrédit en Algérie.<sup>66</sup>

### 2. Présentation de l'organisme de l'ANGEM de la Wilaya de Tizi-Ouzou

L'agence nationale du microcrédit est un organisme spécifique, placé sous tutelle du ministère de l'économie de la connaissance des start-ups et des micro-entreprises. Elle est dotée d'un conseil d'orientation et d'un comité de surveillance, elle est dirigée par un directeur général<sup>67</sup> :

<sup>64</sup> ANGEM. *Présentation de l'ANGEM*. Site officiel de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit.

<https://www.angem.dz> Consulté le 12 avril 2025.

<sup>65</sup> Idem

<sup>66</sup> ANGEM. *Cadre de création*. Site officiel de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit.

<https://www.angem.dz> Consulté le 12 avril 2025.

<sup>67</sup> République Algérienne Démocratique et Populaire. (2004). *Décret exécutif n°04-14 du 22 janvier 2004 fixant le statut de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit*. Journal officiel de la République algérienne.

## **2.1. Le conseil d'orientation**

Les membres du conseil d'orientation sont désignés par arrêté du ministre chargé de l'emploi, sur proposition des autorités dont ils révèlent, pour une période de trois ans renouvelables. Le président du conseil d'orientation est élu par ses pairs pour une période d'un an, il est assisté d'un vice-président élu dans les mêmes formes et pour la même période, ils sont remplacés dans la même forme en cas de cessation de leur mandat. Les membres du conseil d'orientation perçoivent des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Le secrétariat du conseil d'orientation est assuré par le directeur général de l'agence :

- Pour permettre au tissu industriel de répondre aux exigences de rationalité économique ;
- Pour définir les mécanismes devant permettre de résoudre le chômage et la maîtrise d'inflation, parmi lesquels s'insère le dispositif que nous étudions.

La mise en place donc, d'un dispositif incitatif à la création d'activité et d'emplois s'avère être un choix judicieux afin de compenser les pertes engendrées à l'occasion de la dissolution d'un nombre important d'entreprises publiques économiques de dimension locale ou nationale.

### **2.1.1. Le comité de surveillance**

Le comité de surveillance de l'agence est composé de trois (03) membres désignés par le conseil d'orientation. Le comité de surveillance désigne un président parmi ses membres pour la durée de son mandat :

- Il est chargé d'exercer, pour le compte du conseil d'orientation, le contrôle à posteriori de la mise en œuvre de ses décisions ;
- Il présente au directeur général toute observation ou recommandation utile quant aux modalités de mise en œuvre des programmes et projets engagés par l'agence ;
- Il donne son avis sur les rapports périodiques de suivi, d'exécution et d'évaluation établis par le directeur général ;
- Il présente au conseil d'orientation ses observations et recommandations sur les états prévisionnels de recettes et de dépenses de l'agence et son programme d'activité ainsi que sur le rapport de gestion du directeur général ;
- Il procède et conduit à bonne fin, à son initiative ou sur décision du conseil d'orientation, tout contrôle ou audit sur l'usage des fonds de l'agence.

Le conseil d'orientation fixe dans son règlement intérieur le montant d'une indemnité trimestrielle en faveur des membres du comité de surveillance et détermine la prise en charge ou le remboursement des frais directement liés à l'exercice de leurs fonctions.

### **2.1.2. La direction générale**

Le Directeur Général de l'agence est nommé par décret sur proposition du ministre chargé de l'emploi, il met fin à ses fonctions dans les mêmes formes. La fonction du directeur général de l'agence est classée, par référence à la fonction supérieure de l'Etat, de charger de mission auprès du chef du gouvernement.

Le directeur général est investi des pouvoirs de gestion pour agir, en toutes circonstances, au nom et pour le compte de l'agence, à ce titre, il est chargé de :

- assurer la représentation de l'agence à l'égard des tiers et pour signer tout acte engageant l'agence ;
- veiller à la réalisation des projets assignés à l'agence ;
- mettre en œuvre les délibérations du conseil d'orientation et d'assurer le suivi de leurs exécutions ;
- élaborer et de proposer au conseil d'orientation le budget de l'agence et son programme d'action ;
- présenter à la fin de chaque exercice, un rapport annuel d'activité accompagné des bilans et comptes de résultat, qu'il adresse au ministre chargé d'emploi, après approbation du conseil d'orientation ;
- assurer le fonctionnement des services et d'exercer l'autorité hiérarchique sur l'ensemble du personnel de l'agence. Il nomme le personnel dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- ordonnancer les dépenses de l'agence ;
- Passé tout marché, contrat, convention et accord dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- ester en justice et de prendre toute mesure conservatoire ;
- représenter l'agence devant la justice et dans tous les actes de la vie civile.

#### **2.1.2.1. Les antennes régionales**

Dans le cadre de la décentralisation des activités de l'ANGEM, et à l'effet de consolider le cadre institutionnel et organisationnel de l'agence, et de réduire les délais dans les prises de décision, une nouvelle structure dénommée « antenne régionale » a été créée.

L'antenne régionale représente un lien fonctionnel entre la direction générale et les directions de Wilayas.

**A) Directions de Wilayas**

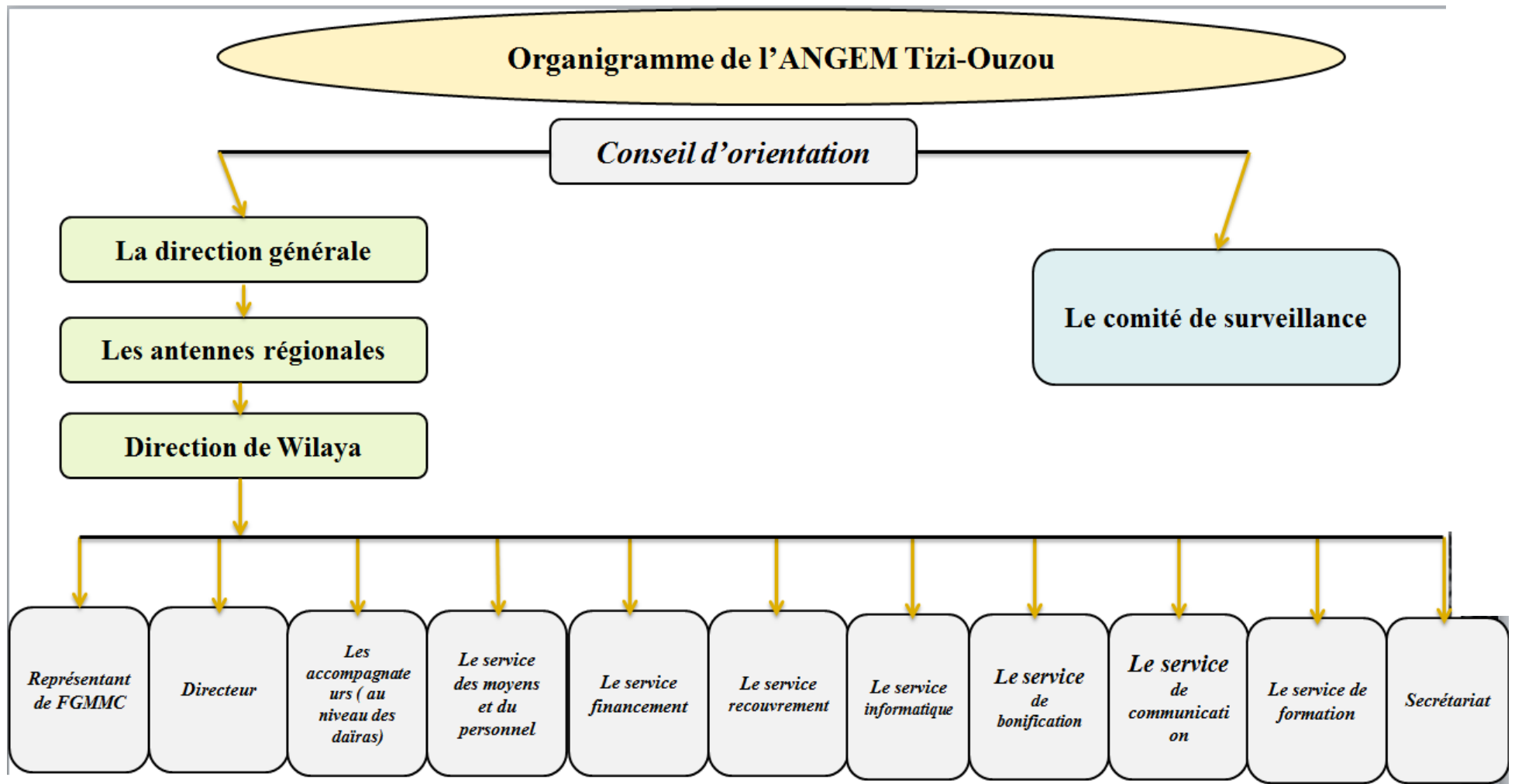
Les directions de Wilayas sont composées de différentes structures qui sont au nombre de onze (11). Il est à signaler que la direction de wilaya de Tizi-Ouzou dépend de l'antenne régionale de Bejaia. Ces dernières sont composées de :

- un directeur ;
- accompagnateurs au niveau des daïras ;
- représentant du fonds de garantie mutuelle des microcrédits.

Aussi, de différents services :

- Service des moyens et du personnel ;
- Service de financement ;
- Service de recouvrement ;
- Service d'informatique ;
- Service de bonification ;
- Service de communication ;
- Service de formation ;
- Secrétariat.

Figure N°03 Organigramme de l'ANGEM Tizi-Ouzou



Source : Document interne de l'ANGEM

### 3. Type d'activités financées par l'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit

La liste des activités n'étant pas exhaustive se présente comme suit <sup>68</sup>:

#### 3.1. Industrie

- **Alimentaire** : fabrication de pâtes alimentaires, couscous, pain, pâtisserie, gâteaux traditionnels, chocolaterie, confiserie, fabrication de glaces, torréfaction et mouture de café.
- **Habillement** : prêt à porter et confection, fabrication de vêtements sur mesure, bonneterie, tricot, literie, cuisine, ameublement.
- **Travail de cuir** : fabrication de chaussures, de vêtements.
- **Travail du bois** : fabrication de meubles et d'articles en bois, vannerie.
- **Travail des métaux** : fabrication de serrures, ferronnerie.

#### 3.2. Agriculture

- **Élevage** : engraissement de bovins, d'ovins, de caprins, production de viande et de lait, aviculture, cuniculture, apiculture.
- **Travail de la terre** : production de semences, fruits et légumes (séchage et conditionnement), pépinière de fleurs et plantes d'ornement.

#### 3.3. Artisanat

Concerne le tissage et tapisserie traditionnels, fabrication de vêtements traditionnels, broderie traditionnelle, peinture sur soie, sur velours et sur verre, fabrication d'article de décoration, poterie, vitrerie, sculpture sur bois.

#### 3.4. Services

- **Prestation de services** : service informatique, coiffure et soins de beauté, restauration rapide, réparation mécanique auto et matériels divers.
- **Santé** : cabinet de médecin, dentiste.

#### 3.5. Bâtiment et travaux

Travaux de maçonnerie, petits travaux dans bâtiment (électricité, peinture, plomberie, menuiserie), fabrication de parpaing.

#### 3.6. Activités commerciales

Ainsi que toute forme d'activité commerciale.

---

<sup>68</sup> Ioudarene, S. (2021). *Le microcrédit en Algérie : Cas de l'ANGEM de Tizi-Ouzou*, Mémoire de fin de cycle, Université – option économie monétaire et bancaire. Promotion 2020/2021.

#### **4. Les missions de l'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit**

Parmi les missions de l'ANGEM, nous citons<sup>69</sup> :

- gérer le dispositif de microcrédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur ;
- notifier aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, les différentes aides qui leurs sont accordées ;
- assurer le suivi des activités réalisées sur les bénéficiaires, en veillant au respect des clauses des cahiers de charges qui les lient à l'agence ;
- assister les bénéficiaires du microcrédit, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets.

#### **5. Les objectifs de l'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit**

Parmi les objectifs du dispositif ANGEM, nous avons <sup>70</sup>:

- Contribuer à la lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez les populations féminines.
- Sensibiliser et stabiliser les populations rurales dans leurs zones d'origines par l'émergence d'activités économiques, de production de biens et services, génératrices de revenus.
- Former les porteurs de projets et les bénéficiaires de micro crédit aux techniques de montage et de gestion d'activités et de très petites entreprises génératrices de revenus.
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets.
- L'aide à la commercialisation des produits issus du micro crédit par l'organisation des salons d'exposition/vente.

#### **6. Les conditions d'éligibilité de l'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit**

Le dispositif ANGEM exige les conditions suivantes <sup>71</sup>:

- être âgé de 18 ans et plus ;
- être sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers ;
- avoir une résidence fixe ;

---

<sup>69</sup> ANGEM. *Documents internes relatifs aux procédures de financement et d'accompagnement* Documents institutionnels internes non publiés.

<sup>70</sup> Idem.

<sup>71</sup> Idem.

- disposer d'une qualification matérialisée par un diplôme, ou un titre équivalent reconnu ou bien posséder un savoir-faire prouvé en relation avec l'activité projetée ;
- ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités ;
- s'engager à rembourser le montant du prêt selon un échéancier arrêté.

## **7. Les modes de financement au niveau du dispositif**

Le dispositif ANGEM propose deux types de financement à savoir <sup>72</sup>: le financement mixte et le financement triangulaire

### **7.1. Le financement mixte**

Le financement mixte (ANGEM- Promoteur), aussi appelé financement pour achat des matières premières, est un prêt octroyé par le dispositif ANGEM au promoteur à hauteur de 100% avec un taux d'intérêt bonifier par l'Etat.

Il s'agit d'un prêt non rémunéré PNR d'un montant qui ne dépasse pas 100.000 DA, destiné à financer l'achat de matière première pour les activités génératrices de revenus AGR à l'exception des activités commerciales.

On ce qui concerne le remboursement, le promoteur dispose d'un délai de 36 mois pour rembourser la totalité du montant de crédit accordé par l'ANGEM sans intérêts. Ce montant est réparti en échéances trimestrielles, avec un délai de grâce « différé de remboursement » de 3 mois. Toutefois, ce dernier doit garantir le savoir-faire et fournir le dossier administratif (voir annexe n 01)

Le prêt pour achat de matière première ne dépasse pas 100.000 DA, par ailleurs il peut atteindre 250.000 DA au niveau des wilayas de sud.

### **7.2. Le financement triangulaire**

Le financement triangulaire est un crédit destiné aux promoteurs souhaitant investir dans des projets dont le montant est supérieur à 100.000 DA et égal à 1.000.000 DA. Ce crédit vise l'intégration économique et sociale des citoyens ciblés à travers la création d'activités de production de biens et services ainsi que les activités commerciales. Il couvre les coûts liés à :

- l'acquisition de petits équipements, matériels, outillages et matériels roulants ;

---

<sup>72</sup> ANGEM. *Documents internes relatifs aux procédures de financement et d'accompagnement* [Documents institutionnels internes non publiés.

### Chapitre III : Etude de cas : création d'une micro-entreprise dans le cadre du dispositif de l'Agence Nationale de Gestion de microcrédit.

- le fonds de roulement nécessaire au démarrage avec des seuils fixés à des montants maximum de 150.000 DA pour l'achat des matières premières et 300.000 DA pour l'achat de marchandises pour les activités commerciales (revente en l'Etat) ;
- les petits travaux d'aménagement et agencement des locaux ;
- l'assurance tous risques et/ ou multirisques des équipements/ matériels à acquérir pour une année ;
- les frais préliminaires ;

Ce crédit est constitué comme suit :

- apport personnel de 1% ;
- PNR de 29% de la part de l'ANGEM ;
- crédit bancaire de 70%.

On ce qui concerne le remboursement du crédit, le promoteur commencera d'abord par rembourser le crédit bancaire sur une durée de 5 ans avec une échéance semestrielle et un différé de remboursement de 3 ans. Ensuite, il passe au remboursement du PNR de l'ANGEM, et ce, sur une durée de 3 ans avec une échéance trimestrielle, la première intervient 3 mois à compter de la date du remboursement de la dernière échéance du crédit bancaire.

En contrepartie, le promoteur doit présenter les garanties exigées en couverture du crédit qui sont limitées à l'activité créée à la suite de l'adhésion du promoteur et de la banque au fonds de garantie mutuelle des microcrédits FGMMC à hauteur de 0,5% par ans sur l'encours du crédit bancaire.

La banque ne peut recourir à l'hypothèque, de quelque nature que ce soit, ou à autre garantie non conventionnée à l'exception des garanties suivantes :

- le nantissement des équipements et matériels, objet du financement bancaire au premier rang, et au profit de la banque au second rang au profit de l'ANGEM ;
- les gages du matériel roulant ;
- l'assurance tous risques sur les équipements et matériels.

Le promoteur doit fournir à l'ANGEM, à la Caisse Nationale des Assurances Sociales des travailleurs salariés CNAS et à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés CASNOS le dossier administratif (voir annexe n01)

Il doit aussi fournir le dossier financier (voir annexe 01)

### **8. Analyse des résultats de création de la micro-entreprise au niveau de dispositif de micro-crédit**

Dans ce point, nous allons présenter et analyser les différentes données statistiques de l'antenne de l'ANGEM, de la Wilaya de Tizi-Ouzou sur les cinq dernière années et ce, grâce à une collecte d'informations qui a été effectuée au sein de cette organisme.

#### **8.1. Répartition des crédits octroyés par genre**

Le tableau ci-après représente le nombre des crédits octroyés par genre dans le cadre du dispositif ANGEM de la Wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2020-2024.

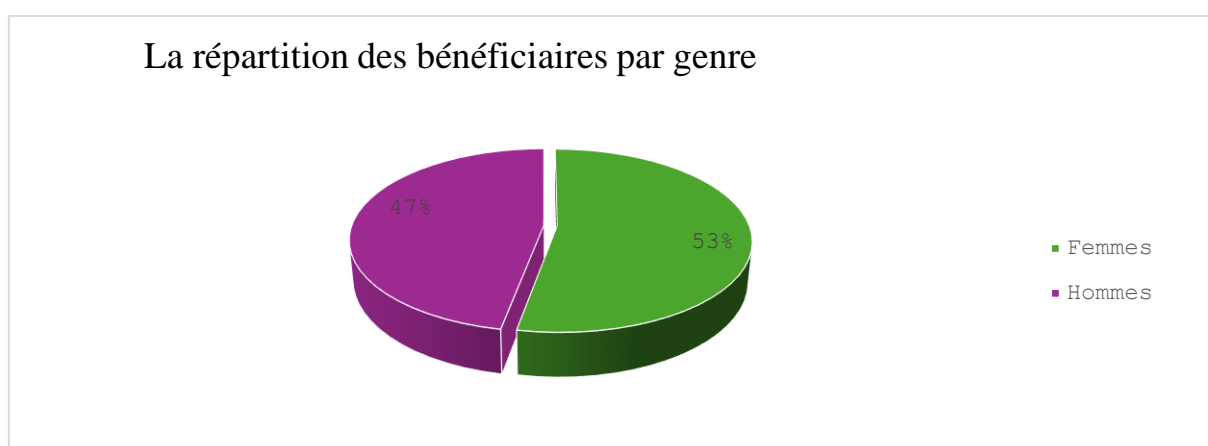
**Tableau N°02: Répartition des crédits octroyés par genre au niveau de l'ANGEM de Tizi-Ouzou**

Années / Genre	2020	2021	2022	2023	2024	Totaux	%
Femmes	102	353	83	411	473	1422	53%
Hommes	136	396	98	322	308	1260	47%

*Source* : réalisé par nous-mêmes à partir des données délivrées par l'ANGEM de T.O

Les données du tableau ci-dessus, nous ont permis d'établir la représentation graphique suivante :

**Figure N° 4 : La répartition des bénéficiaires par genre**



*Source* : réalisé par nous-mêmes à partir du tableau N°7

### Chapitre III : Etude de cas : création d'une micro-entreprise dans le cadre du dispositif de l'Agence Nationale de Gestion de microcrédit.

A travers le tableau et la figure ci-dessus, nous constatons que le nombre de crédit octroyé pour les femmes est de 1422 soit un taux de 53% de la totalité de crédit contre 1260 crédits avec un taux de 47% pour les hommes. Cela signifie que le dispositif offre des crédits qui sont adaptés aux espérances des femmes pour exercer différentes activités (couturières, coiffeuses, potières, fabrication de pain et gâteaux traditionnels...Etc.) et leur coût d'investissement est faible par rapport aux activités exercées par les hommes.

#### 8.2.La représentation des crédits octroyés par tranche d'âge

Le tableau ci-après nous donne la répartition des crédits octroyés par tranche d'âge dans le cadre du dispositif ANGEM de la Wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2020-2024.

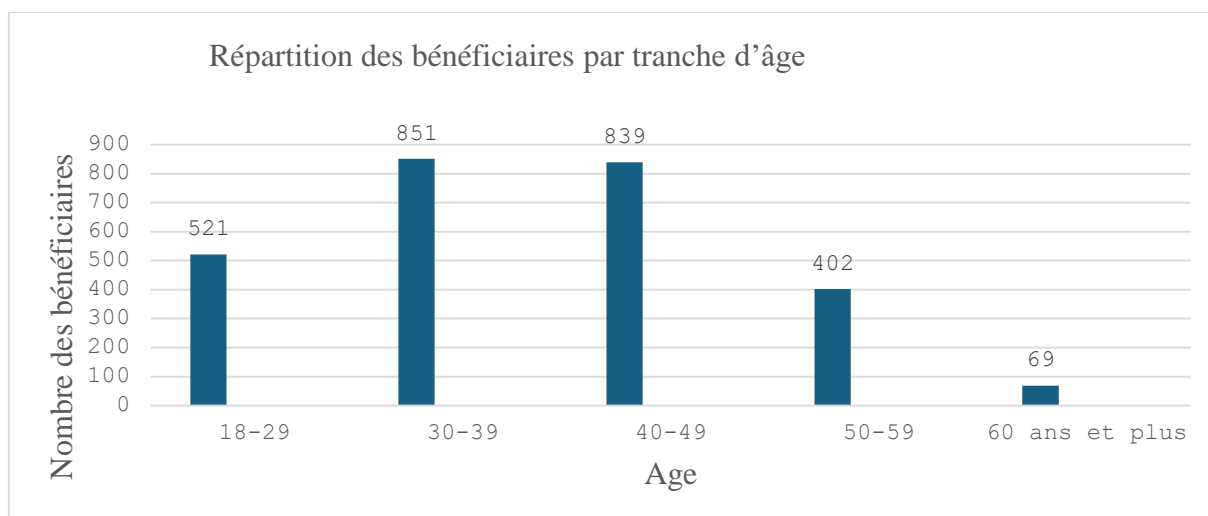
**Tableau N°03: Répartition des crédits octroyés par tranche d'âge au niveau de l'ANGEM de Tizi-Ouzou**

Années Ages	2020	2021	2022	2023	2024	Totaux	%
18-29	78	152	43	109	139	521	19,43%
30-39	75	239	65	252	220	851	31,73%
40-49	58	227	53	233	268	839	31,28%
50-59	23	116	19	113	131	402	14,99%
60 ans et plus	4	15	1	26	23	69	2,57%
<b>Totaux</b>	238	749	181	733	781	2682	100%

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données délivrées par l'ANGEM de T.O

Les données du tableau ci-dessus, nous ont permis d'établir la représentation graphique suivante :

Figure N°5 : Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge



Source : réalisé par nous-mêmes à partir du tableau N°8

Le tableau et la figure ci-dessus, nous montre que le micro-crédit touche toutes les catégories d'âge, ce dernier est compris entre 18 ans et plus.

La grande partie des crédits est accordés à des personnes qui sont âgées entre 30-39 ans, elle représente un nombre de 851 crédits, soit 31,73% des bénéficiaires. En deuxième position, nous avons la tranche 40-49 atteint 31,28% du total des crédits accordés avec un nombre de 839 micro-crédits. Ces deux tranches constituent la catégorie la plus dominante. Cela démontre que les jeunes ont été très sensibles aux opportunités qu'offre le micro-crédit. La troisième position est détenue par la tranche d'âge 18-29 ans dont le taux de création est de 19,43%, suivi par la tranche d'âge 50-59 ans avec un taux de 14,99% et enfin, un faible pourcentage pour les personnes qui dépassent 60 ans avec 2,57% vu que ces derniers étant détenteur de revenus stables et réguliers (retraite, pension ... Etc.).

### 8.3. La répartition des crédits octroyés par secteur d'activité

Le tableau ci-après représente le nombre des crédits octroyés par secteur d'activité dans le cadre du dispositif ANGEM de la Wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2020-2024.

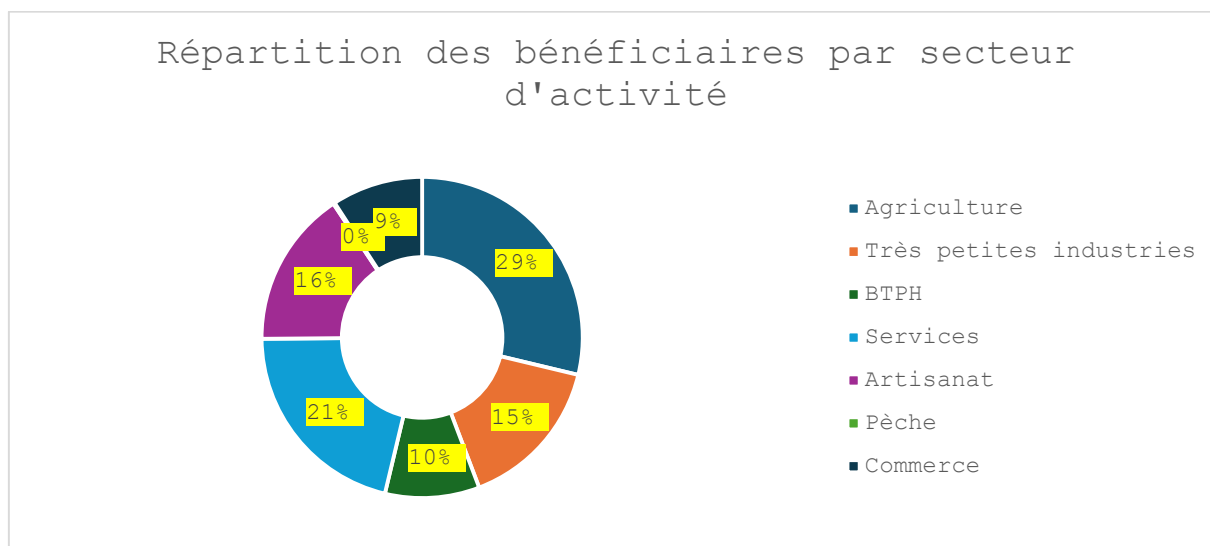
**Tableau N°04 : Répartition des crédits octroyés par secteur d'activité au niveau de l'ANGEM de Tizi-Ouzou**

Années Secteur	2020	2021	2022	2023	2024	Totaux	%
<b>Agriculture</b>	46	199	44	229	253	771	28,75%
<b>Très petites industries</b>	31	118	38	126	102	415	15,47%
<b>BTPH</b>	30	68	15	52	90	255	9,51%
<b>Services</b>	62	138	48	145	174	567	21,14%
<b>Artisanat</b>	45	141	13	114	111	424	15,81%
<b>Pêche</b>	2	1	0	1	0	4	0,15%
<b>Commerce</b>	22	84	23	246	51	246	9,17%

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données délivrées par l'ANGEM de T.O

Les données du tableau ci-dessus, nous ont permis d'établir la représentation graphique suivante :

**Figure N°6 : Répartition des bénéficiaires par secteur d'activité**



Source : réalisé par nous-mêmes à partir du tableau N°9

La lecture du tableau et l'observation de la figure ci-dessus, nous permet de constater que les deux secteurs artisanat et services occupent une place importante dans l'octroi du micro-crédit

### Chapitre III : Etude de cas : création d'une micro-entreprise dans le cadre du dispositif de l'Agence Nationale de Gestion de microcrédit.

avec un pourcentage de 28,75% et 21,14% respectif dont la création est de 771 et 567 micro-entreprises respectivement. Ensuite, il vient le secteur artisanat avec un pourcentage de 15,81% et un nombre de 424 micro-entreprises. Notamment, le secteur très petites industries est en quatrième position, ce dernier a marqué la création de 415 micro-entreprises avec un pourcentage de 15,47%. La cinquième position est décrochée par le secteur BTPH avec un pourcentage de 9,51% à travers la mise en place de 255 micro-entreprises. Le secteur de commerce a intéressé 246 entrepreneurs uniquement dont le pourcentage est de 9,17%. En dernier lieu, nous retrouvons le secteur de la pêche avec seulement 4 micro-entreprises avec un pourcentage de 0,15%.

Nous pouvons déduire qu'au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, les secteurs les plus dynamiques en termes de création de micro-entreprise sont l'artisanat et les services, quant aux secteurs les moins dynamiques sont le commerce et la pêche.

#### 8.4. La répartition des crédits octroyés par modalité de financement

Le tableau ci-après représente le nombre des crédits octroyés par modalité de financement dans le cadre du dispositif ANGEM de la Wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2020-2024.

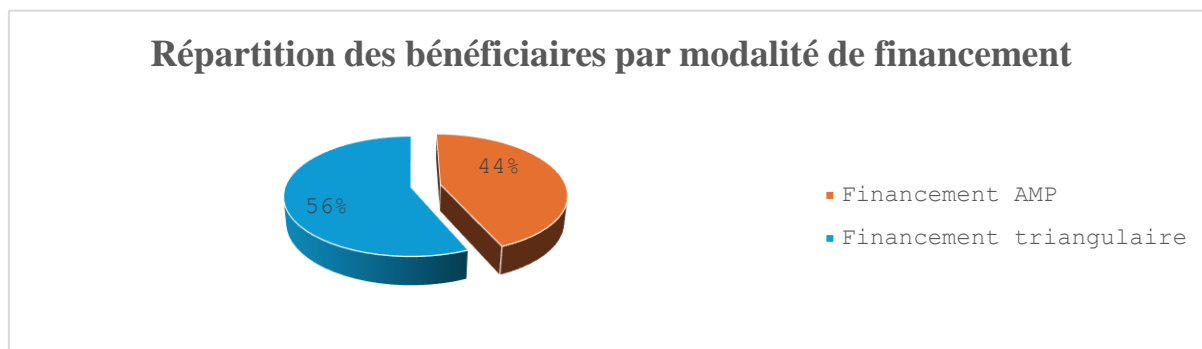
**Tableau N°05: Répartition des crédits octroyés par modalité de financement au niveau de l'ANGEM de Tizi-Ouzou**

Années / Modalité	2020	2021	2022	2023	2024	Totaux	%
Financement AMP	378	61	10	325	396	1170	44%
Financement triangulaire	371	177	171	408	385	1512	56%

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données délivrées par l'ANGEM de T.O

Les données du tableau ci-dessus, nous ont permis d'établir la représentation graphique suivante :

Figure N°7 : Répartition des bénéficiaires par modalité de financement



Source : réalisé par nous-mêmes à partir du tableau N°10

Comme nous pouvons l'observer à travers le tableau et la figure ci-dessus, la grande part de financement revient au financement triangulaire qui présente un nombre de 1512 crédits, soit 56% du total du crédit, et 1170 crédits avec un taux de 44% pour le financement achat de matières premières. Cette différence est dû d'une part à l'importance du montant du financement triangulaire soit 1.000.000,00 DA et la diversification des activités financées par celui-ci, d'autre part ce mode de financement concerne la création des projets donc ça permettra aux bénéficiaires de réaliser leurs idées de projet futur et avoir un accompagnement complet pour la création de leurs activités. Contrairement au financement AMP, qui est d'un montant de 100.000,00 DA uniquement et vise à soutenir des entrepreneurs qui sont déjà en cours d'activité.

## **Section 02 : création d'un salon de coiffure dans le cadre l'agence national de gestion de microcrédit**

La création d'une micro-entreprise constitue aujourd'hui une opportunité accessible pour les porteurs de projets souhaitant s'insérer dans le tissu économique local, notamment à travers les dispositifs d'aide mis en place par l'État algérien. Parmi ces dispositifs, l'ANGEM joue un rôle essentiel dans la promotion de la micro activité en facilitant l'accès au microcrédit, en particulier pour les jeunes, les femmes et les personnes en situation de précarité. Cette section se propose d'étudier, à travers un cas pratique, les étapes clés de la création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANGEM, depuis la conception du projet jusqu'à son financement. Malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics pour moderniser les dispositifs d'appui à la création d'entreprise, l'ANGEM repose encore largement sur l'utilisation d'un système de gestion traditionnel " PCR" arrêtée en 2007.

### **1. Les étapes de création d'une micro-entreprise**

La création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANGEM passe par les étapes suivantes :

#### **1.1.L'idée de projet**

Tout commence par la naissance de l'idée de création d'une entreprise, suite à un diplôme obtenu par le promoteur. Une fois l'idée trouvée, il doit s'assurer de la cohérence entre son projet et son profit, ses contraintes et ses motivations. Par ailleurs il se rapproche du dispositif ANGEM où il pourra ainsi présenter son concept de projet futur et s'informer des procédures de financement à suivre. Les cellules d'accompagnement du dispositif se mettaient à l'écoute du promoteur, et vise à l'orienter au mieux pour un projet de qualité en s'appuyant sur les conditions d'éligibilité du promoteur et son activité.

#### **1.2.L'inscription en ligne et Dépôt de dossier**

Le promoteur s'inscrit sur la plateforme numérique «inscription promoteur ANGEM» en complétant un formulaire qui contient toutes ses coordonnées et les données du projet. Cela permet de simplifier le processus de renseignement et permet à le promoteur de se tenir informé du suivie de son dossier à distance sans se déplacer.

L'ANGEM fixe un rendez-vous, afin de déposer le dossier complet au niveau de la cellule d'accompagnement de la Daïra de résidence du promoteur.

Si cette cellule n'existe pas, le promoteur a la possibilité de soumettre son dossier au siège de la direction de wilaya de l'ANGEM le cas : de BENI YENNI ET TIZI OUZOU.

### **1.3. Traitement et vérification du dossier**

Le dossier du promoteur sera traité et vérifié par l'accompagnateur « chargé d'étude » dans un délai maximal de 10 jours, il sera transmis à la direction afin de l'enregistrer, en vue d'être préparé pour la commission d'éligibilité et de financement (CEF). L'objectif de cette dernière est d'examiner et de se statuer de la tangibilité du projet en respectant les critères d'éligibilité et de financement, conformément aux lois et textes en vigueur.

### **1.4. Evaluation et validation**

Le dossier sera présenté devant la commission d'éligibilité et de financement. Cette dernière est présidée par le directeur de l'ANGEM une fois par mois, avec la participation des accompagnateurs de Daïras, des représentants des cinq banques algériennes (BADR, BDL, BNA, CPA, BEA), ainsi que la secrétaire de programmation, le représentant du fonds de garantie FGMMC et le financier.

La présence du promoteur n'est pas obligatoire, c'est à l'accompagnateur de défendre son projet.

À l'issue de la réunion, le dossier sera validé et choisi par une des banques citées, une décision d'éligibilité et de financement (DEF) lui sera délivrée (voir annexe N°), lui permettant ainsi de débiter le processus de création de son projet « la phase réalisation ».

D'autres décisions peuvent être prises lors de la commission à savoir :

- sous réserve : le dossier manque de certaines pièces que le promoteur doit compléter afin d'obtenir une DEF.
- ajourné : le dossier nécessite une réévaluation du motif pour une nouvelle commission.
- défavorable ou rejet : les causes peuvent être l'une des suivantes :
  - avoir bénéficié déjà d'une aide à la création d'activités (CNAC, NESDA, ANGEM) ;
  - être affilié au niveau de la CNAS ou CASNOS ;
  - falsification des documents.

Dans ce cas le promoteur doit justifier sa situation par des pièces et refaire un nouveau dossier car celui-ci vient d'être classé avec une Décision de REJET.

### **1.5. Concrétisation des premiers engagements du promoteur par l'implantation de l'activité et la création juridique**

Le promoteur est tenu de fournir les pièces nécessaires suivantes afin de finaliser son dossier :

- un bail de location ou un acte de propriété pour le local de l'activité d'un minimum d'une (01) année renouvelable ;
- registre de commerce (carte d'artisan/ carte d'agriculteur selon l'activité), avec autre document d'immatriculation et agrément, certificat d'existence, la carte fiscale NIF et numéro d'identité statistique NIS.

Le promoteur a un délai de 30 jours pour la concrétisation de ses premiers engagements. Passé ce délai, trois (03) convocations seront lui adressées. Si ce dernier accuse un retard de plus de six (06) mois pour la création juridique de son activité, des actions d'actualisation du dossier (factures pros forma) seront effectuées par le promoteur ainsi qu'une seconde vérification par l'ANGEM auprès de la CNAS et CASNOS.

Dans le cas d'une augmentation de plus de 20% du coût d'investissement des projets, le dossier est réexaminé par la CEF. Le promoteur a la latitude de prendre en charge sur ses fonds propres le différentiel. Dans tous les cas, l'ANGEM établit une nouvelle structure d'investissement à la limite du seuil de 1.000.000,00 DA. Dans le cas où le promoteur change de statut, une annulation de sa décision d'éligibilité lui sera adressée par l'ANGEM précisant les motifs, prouvé par les nouvelles attestations CNAS et CASNOS.

### **1.6. visite des lieux et Transmission du dossier au niveau de la banque**

Une fois l'entreprise créée, l'accompagnateur fait une visite des lieux et rédige un procès-verbal avec le promoteur. Ce procès sera co-signé par le promoteur à l'exception des activités non sédentaires.

Le dossier administratif sera transmis par l'accompagnateur à la banque afin de concrétiser un accord bancaire. Ce dossier est constitué de plusieurs pièces (voir annexe01)

La banque prend en charge le financement de l'activité en conformité avec les procédures internes de financement. Le délai de traitement du dossier est fixé à un (01) mois maximum à partir de la date de dépôt des dossiers complets. Après vérification, la banque informe le

représentant de la direction et/ ou le promoteur de sa décision par écrit et délivre une notification d'accord bancaire et lui ouvre un compte bancaire commercial.

### **1.7. Concrétisation des engagements et demande d'appel d'offre**

Conformément à la notification bancaire, le promoteur procédera sur le compte au paiement du FGMMC et au versement de son apport personnel.

Une fois les dossiers seront finalisés au niveau de l'ANGEM, le directeur transmet les dossiers des promoteurs à l'Antenne Régionale pour la demande d'appel de fonds. Après avoir traité les dossiers au niveau de l'Antenne, elle procède à la disposition des financements en envoyant un état nominatif des bénéficiaires du PNR, dans un délai qui ne dépasse pas cinq (05) jours à compter de la date de réception de l'appel de fonds de la direction.

Dès réception de l'état nominatif par la direction, le directeur convoque les promoteurs concernés par les biais des accompagnateurs lesquels les informent de la disponibilité de leurs financements et les sensibilisent sur l'importance du remboursement des prêts.

### **1.8. Libération du crédit bancaire**

La libération totale du crédit bancaire est subordonnée à la présentation du promoteur, l'ordre d'enlèvement des chèques établit préalablement par le directeur de l'ANGEM, 10% à la commande et 90% à la livraison ou à la présentation d'une attestation de disponibilité des équipements.

## **2. Etude technico-économique et analyse financière du projet**

Pour mieux concrétiser notre travail, nous avons choisi l'étude d'un cas d'une micro-entreprise fondée par Mme F. Yasmine dans le cadre du dispositif ANGEM au niveau de la commune de Tizi-Ouzou.

### **2.1. Généralités sur le projet**

La promotrice Yasmine souhaite créer le projet de « salon de coiffure dames », situé en centre-ville de Tizi-Ouzou dans une zone commerciale facilement accessible avec une concurrente dans le quartier. La promotrice a eu une décision favorable auprès de la commission d'éligibilité et de financement et actuellement, le projet est en phase de réalisation administrative en attendant l'octroi de crédit afin de réceptionner le matériel pour l'exploitation.

## Chapitre III : Etude de cas : création d'une micro-entreprise dans le cadre du dispositif de l'Agence Nationale de Gestion de microcrédit.

Elle vise une clientèle particulière (les dames, les étudiantes et les mariés... Etc.), en offrant une gamme de services variée et de qualité : coupes, brushing, coloration, soin capillaire, lissages, coiffures évènementielles ...Etc.

L'activité sera portée par la promotrice et ses deux employés qui sont titulaires d'un diplôme en coiffure avec une expérience de quatre ans pour la promotrice et deux ans pour ses employés.

Le local est d'une superficie de vingt mètres carrés et est justifié par un contrat de location enregistré.

### 2.2. Analyse financière du projet

L'analyse financière est effectuée en abordant la structure d'investissement, de financement.

#### 2.2.1. La structure d'investissement

La création de la micro-entreprise salon de coiffure dames nécessite des coûts qui sont présentés dans le tableau suivant :

**Tableau N°06 : La structure d'investissement en DA**

Rubriques	Coût
<b><u>Frais préliminaires</u></b>	<b>52 984,00</b>
Frais préliminaires	20 000,00
L'aménagement et l'agencement	0,00
Assurances	14 000,00
F G M M C	18 984,00
LE FONDS DE ROULEMENT	0,00
<b><u>Equipements de production</u></b>	<b>820 000,00</b>
EQUIPEMENT	820 000,00
Matières premières ou marchandises	50 000,00
<b><u>Total</u></b>	<b>922 984,00</b>

Source : Document délivré par l'ANGEM.

Le financement de projet de salon de coiffure dames nécessite un coût d'investissement de 922 984,00 DA, qui est composé de frais préliminaires et d'équipement de production qui s'élèvent à 52 984,00 DA et 820 000,00 DA respectivement.

**2.2.2. La structure de financement**

Il s'agit d'un financement triangulaire dont le promoteur supporte 1% du coût total, l'ANGEM 29% et la banque 70% selon la répartition suivante :

Le montant de l'investissement est de 904 000,00 DA, cependant, le financement triangulaire est structuré comme suit :

- **Apport personnel** : 1% du montant d'investissement soit : 9 040,00 DA.
- **PNR ANGEM** : 29% du montant d'investissement soit : 262 160,00 DA.
- **Crédit bancaire** : 70% du montant d'investissement soit : 632 800,00 DA.

**Tableau N°07 : La structure de financement en DA**

Rubriques	Taux	Montant en DA
<b>Coût de financement du projet</b>	<b>100%</b>	<b>904 000,00</b>
Apport du promoteur en numéraires	1%	9 040,00
Prêt non rémunéré (PNR) ANGEM	29%	262 160,00
Emprunt bancaire	70%	632 800,00

Source : Document délivré par l'ANGEM

**2.2.3. Tableau d'amortissement du crédit bancaire établi par l'ANGEM**

70% du coût du projet (soit 632 800,00 DA) représente le montant du crédit à moyen terme. Montant de crédit : 632 800,00 DA. D'une durée de 8 ans dont les 3 ans de différé et d'un taux d'intérêt de 7% bonifier à 100%

**Tableau N°08 : Tableau d'amortissement du crédit bancaire**

Années	Montant initial	Intérêt bancaire	Intérêt bancaire bonifié à payer	Amortissement constant	F.G.M.M.C
<b>Année 1</b>	632 800,00	44 296,00	0,00		3 164,00

### Chapitre III : Etude de cas : création d'une micro-entreprise dans le cadre du dispositif de l'Agence Nationale de Gestion de microcrédit.

<b>Année 2</b>	632 800,00	44 296,00	0,00		3 164,00
<b>Année 3</b>	632 800,00	44 296,00	0,00		3 164,00
<b>Année 4</b>	632 800,00	44 296,00	0,00	126 560,00	3 164,00
<b>Année 5</b>	506 240,00	35 436,80	0,00	126 560,00	2 531,20
<b>Année 6</b>	379 680,00	26 577,60	0,00	126 560,00	1 898,40
<b>Année 7</b>	253 120,00	17 718,40	0,00	126 560,00	1 265,60
<b>Année 8</b>	126 560,00	8 859,20	0,00	126 560,00	632,80
<b>Total</b>	/	<b>265 776,00</b>	<b>0,00</b>	<b>632 800,00</b>	<b>18 984,00</b>

Source : document délivré par l'ANGEM

Le tableau d'amortissement du crédit bancaire représente la structure de remboursement de se crédit sur une durée de huit (08) ans avec un différé de trois (03) ans.

#### Méthode de calcul (1 ère année) :

- **Le montant initial à rembourser = montant de crédit / 5 ans.**

$$= 632\,800,00 / 5$$

$$= 126\,560,00 \text{ DA.}$$

- L'intérêt bancaire est calculé sur le capital restant dû :

$$\text{L'intérêt bancaire} = \text{Rester à rembourser} * \text{taux d'intérêt}$$

$$\text{Rester à rembourser} = \text{montant initial} - \text{amortissement}$$

$$= 632\,800,00 - 0$$

$$= 632\,800,00 \text{ DA.}$$

$$\text{L'intérêt bancaire} = 632\,800,00 * 7\%$$

$$= 44\,296,00 \text{ DA.}$$

- Le taux de bonification est de 100%, ce qui fait que le promoteur ne paye pas les intérêts.

Le FGMMC est payable flat à l'ouverture du compte bancaire il s'élève a 18 984.00DA.

Pour le calcul de son montant nous appliquons la formule suivante :

Durant les trois ans du différé :

- $\text{FGMMC} = \text{montant initial} * 0,5\%$

$$= 632\,800,00 * 0,5\%$$

$$= 3\,164,00 \text{ DA}$$

Pour les cinq années restantes :

- FGMMC= le montant restant dû\*0,5%

$$= 506\,240 * 0,5\%$$

$$= 2\,531,20 \text{ DA}$$

2.2.4. Le tableau d'amortissement du prêt non rémunéré de l'agence national de gestion de microcrédit

Tableau N°09 : tableau d'amortissement du prêt non rémunéré de l'agence national de gestion de microcrédit.

LIBELLES	ANNEE (N)				ANNEE (N +1)				ANNEE (N +2)				TOTAL	
	1° Trim	2° Trim	3° Trim	4° Trim	1° Trim	2° Trim	3° Trim	4° Trim	1° Trim	2° Trim	3° Trim	4° Trim		
<i>Remboursement</i>	21 846,67	21 846,67	21 846,67	21 846,67	21 846,67	21 846,67	21 846,67	21 846,67	21 846,67	21 846,67	21 846,67	21 846,67	21 846,67	262 160,00

Source : Document délivré par l'ANGEM

**2.2.5. Le bilan d'ouverture de la micro-entreprise**

Le tableau suivant représente le bilan d'ouverture de la micro-entreprise qui reprend les fonds propres, les investissements et ms dettes financières qui représente l'emprunt bancaire et le PNR de l'ANGEM, ainsi que l'apport personnel du promoteur.

**Tableau N°10 : bilan d'ouverture**

<b>ACTIF</b>	<b>MONTANT</b>	<b>PASSIF</b>	<b>MONTANT</b>
<b>2- INVESTISSEMENT</b>			
Frais préliminaires	52 984,00		
Equipements de production	820 000,00	<b>1-FONDS PROPRES</b>	
<b>3-STOCKS</b>		Apports personnel	28 024,00
Matières premières	50 000,00	<b>5-DETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>4-CREANCES</b>		Emprunts bancaires	632 800,00
Banque	0,00	Autres emprunts (ANGEM)	262 160,00
Caisse			
<b>TOTAL</b>	<b>922 984,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>922 984,00</b>

Source : Document délivré par l'ANGEM

**2.2.6. Bilan prévisionnel sur huit ans :**

Le bilan nous permet d'analyser la structure financière de la micro-entreprise sur une période de huit (08) ans.

**Tableau N°11: Bilan prévisionnel sur 8 ans**

ACTIF	1 <sup>ere</sup> ANNEE			2 <sup>eme</sup> ANNEE		
	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET
<b>2- INVESTISSEMENTS</b>						
Frais préliminaires	20 000,00,		20 000,00	20 000,00		20 000,00
Frais d'assurances	14 000,00					
FGMMC	18984,00					
Equip.production	820 000,00	164 000,00	656 000,00	656 000,00	164 000,00	492 000,00
Aménagement	0,00					
Autres						
<b>3-STOKS</b>						
Matières et fournitures	50 000,00			128 510,65		
Marchandises						
<b>4-CREANCES</b>						
Banque	0,00		342 695,08	239 886,55		673 928,93
Caisse			85 673,77	59 971,64		168 482,23
<b>TOTAL</b>	<b>922 984,00</b>		<b>1 104 368,85</b>	<b>1 104 368,85</b>		<b>1 354 411,17</b>
<b>PASSIF</b>	<b>BRUT</b>	<b>AMORT</b>	<b>NET</b>	<b>BRUT</b>	<b>AMORT</b>	<b>NET</b>
<b>1-FONDS PROPRES</b>	28 024,00		28 024,00	28 024,00		209 408,85
Résultat en int,d'inv				181 384,85		
<b>5-DETTES</b>						
Emprunt bancaires	632 800,00		632 800,00	632 800,00		632 800,00
Autres emprunt(ANGEM)	262 160,00		262 160,00	262 160,00		262 160,00
Détention pour compte						
Dettes fournisseurs						
<b>RESULTATS</b>			181 384,85			250 042,32
<b>TOTAL</b>	<b>922 984,00</b>		<b>1 104 368,85</b>	<b>1 104 368,85</b>		<b>1 354 411,17</b>

Source : Document délivré par l'ANGEM

### Chapitre III : Etude de cas : création d'une micro-entreprise dans le cadre du dispositif de l'Agence Nationale de Gestion de microcrédit.

ACTIF	3 eme ANNEE			4 eme ANNEE		
	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET
<b>2- INVESTISSEMENTS</b>						
Frais préliminaires	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
Frais d'assurances						
Equip.production	492 000,00	164 000,00	328 000,00	328 000,00	164 000,00	164 000,00
Aménagement						
Autres						
<b>3-STOKS</b>						
Matières et fournitures	252 723,35			396 629,82		
Marchandises						
<b>4-CREANCES</b>						
Banque	471 750,25		1 057 679,53	740 375,67		1 389 538,91
Caisse	117 937,56		264 419,88	185 093,92		347 384,73
<b>TOTAL</b>	<b>1 354 411,17</b>		<b>1 670 099,41</b>	<b>1 670 099,41</b>		<b>1 920 923,63</b>
<b>PASSIF</b>	<b>BRUT</b>	<b>AMORT</b>	<b>NET</b>	<b>BRUT</b>	<b>AMORT</b>	<b>NET</b>
<b>1-FONDS PROPRES</b>	209 408,85		459 451,17	459 451,17		775 139,41
Résultat en int,d'inv	250 042,32			315 688,25		
<b>5-DETTES</b>						
Emprunt bancaires	632 800,00		632 800,00	632 800,00		506 240,00
Autres emprunt(ANGEM)	262 160,00		262 160,00	262 160,00		262 160,00
Détention pour compte						
Dettes fournisseurs						
<b>RESULTATS</b>			315 688,25			377 384,22
<b>TOTAL</b>	<b>1 354 411,17</b>		<b>1 670 099,41</b>	<b>1 670 099,41</b>		<b>1 920 923,63</b>

Source : Document délivré par l'ANGEM

### Chapitre III : Etude de cas : création d'une micro-entreprise dans le cadre du dispositif de l'Agence Nationale de Gestion de microcrédit.

ACTIF	5 eme ANNEE			6 eme ANNEE		
	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET
<b>2- INVESTISSEMENTS</b>						
Frais préliminaires	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
Frais d'assurances						
Equip.production	164 000,00	164 000,00	0,00	502 760,54	100 552,11	402 208,43
Aménagement						
Autres						
<b>3-STOKS</b>						
Matières et fournitures	521 077,09			754 140,81		
Marchandises						
<b>4-CREANCES</b>						
Banque	972 677,23		2 011 042,17	1 005 521,08		2 179 578,68
Caisse	243 169,31		502 760,54	251 380,27		544 894,67
<b>TOTAL</b>	<b>1 920 923,63</b>		<b>2 533 802,71</b>	<b>2 533 802,71</b>		<b>3 146 681,79</b>
<b>PASSIF</b>	<b>BRUT</b>	<b>AMORT</b>	<b>NET</b>	<b>BRUT</b>	<b>AMORT</b>	<b>NET</b>
<b>1-FONDS PROPRES</b>	775 139,41		1 152 523,63	1 152 523,63		1 891 962,71
Résultat en int,d'inv	377 384,22			739 439,08		
<b>5-DETTES</b>						
Emprunt bancaires	506 240,00		379 680,00	379 680,00		253 120,00
Autres emprunt(ANGEM)	262 160,00		262 160,00	262 160,00		262 160,00
Détention pour compte						
Dettes fournisseurs						
<b>RESULTATS</b>			739 439,08			739 439,08
<b>TOTAL</b>	<b>1 920 923,63</b>		<b>2 533 802,71</b>	<b>2 533 802,71</b>		<b>3 146 681,79</b>

Source : document délivré par l'ANGEM

### Chapitre III : Etude de cas : création d'une micro-entreprise dans le cadre du dispositif de l'Agence Nationale de Gestion de microcrédit.

ACTIF	7 eme ANNEE			8 eme ANNEE		
	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET
<b>2- INVESTISSEMENTS</b>						
Frais préliminaires	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
Frais d'assurances						
Equip.production	402 208,43	100 552,11	301 656,33	301 656,33	100 552,11	201 104,22
Aménagement						
Autres						
<b>3-STOKS</b>						
Matières et fournitures	817 342,01			1 003 491,09		
Marchandises						
<b>4-CREANCES</b>						
Banque	1 525 705,08		2 675 976,25	1 873 183,37		2 676 006,86
Caisse	381 426,27		668 994,06	468 295,84		669 001,71
<b>TOTAL</b>	<b>3 146 681,79</b>		<b>3 666 626,64</b>	<b>3 666 626,64</b>		<b>3 566 112,79</b>
<b>PASSIF</b>	<b>BRUT</b>	<b>AMORT</b>	<b>NET</b>	<b>BRUT</b>	<b>AMORT</b>	<b>NET</b>
<b>1-FONDS PROPRES</b>	1 891 962,71		2 631 401,79	2 631 401,79		3 277 906,64
Résultat en int,d'inv	739 439,08			646 504,85		
<b>5-DETTES</b>						
Emprunt bancaires	253 120,00		126 560,00	126 560,00		0,00
Autres emprunt(ANGEM)	262 160,00		262 160,00	262 160,00		262 160,00
Détention pour compte						
Dettes fournisseurs						
<b>RESULTATS</b>			646 504,85			26 046,15
<b>TOTAL</b>	<b>3 146 681,79</b>		<b>3 666 626,64</b>	<b>3 666 626,64</b>		<b>3 566 112,79</b>

Source : document délivré par l'ANGEM

- A la lecture de l'actif du bilan, nous remarquons que les valeurs des équipements de production diminuent d'une année à une autre, cela est dû principalement à leur amortissement. La méthode de calcul de l'amortissement utilisé par l'ANGEM est amortissement constant.
- Amortissement des équipements de production : De la même façon nous allons calculer l'amortissement des équipements de production qui ont une durée de 05 ans et dans le montant total s'élève à 820 000,00 DA.  $820\ 000/5=164\ 000,00$  DA. Chaque année les équipements sont amortis d'un montant de 164 000,00 jusqu'à atteindre une valeur compatible de 00,00 DA au bout de la cinquième année.

Désignation	Montant	Taux	Amortissement
-Equipement de production	820 000,00	10%	82 000,00

- En ce qui concerne le passif, nous remarquons la stabilité des fonds propres pour les 8 ans, aussi la diminution du crédit bancaire.
- Le PNR reste stable tout au long des 8 années, car le remboursement de ce dernier commence juste après le remboursement intégral de l'emprunt bancaire.

### **Conclusion du troisième chapitre**

Après avoir présenté l'ANGEM en tant qu'organisme d'incitation à l'investissement, nous constatons que les pouvoirs publics ont fourni des efforts énormes afin de stimuler et encourager les jeunes promoteurs.

A travers l'étude de ce cas pratique, nous avons pu suivre concrètement les différentes étapes de création d'une micro-entreprise en Algérie, en mettant en lumière le rôle essentiel joué par le dispositif de soutien public ANGEM. Du montage du projet à son évaluation technico-économique, en passant par les démarches administratives, le dépôt du dossier et l'obtention du financement.

Le processus de financement, en particulier, s'est révélé être une étape déterminante. Il a mis en évidence les opportunités offertes par les dispositifs publics comme l'ANGEM.

## *Conclusion générale*

A l'issue de ce mémoire consacré au financement de la création de micro-entreprise à travers le dispositif ANGEM, nous avons pu appréhender de manière approfondie le fonctionnement, les mécanismes liés à ce modèle d'intervention publique. La problématique posée, à savoir « **comment s'effectue le financement de la création de la micro-entreprise au niveau de l'ANGEM ?** », nous a guidées tout au long de notre analyse pour comprendre à la fois la logique institutionnelle du dispositif et son application concrète sur le terrain.

La micro entreprise s'impose aujourd'hui comme un outil essentiel de développement local, d'inclusion économique et de lutte contre le chômage. Elle désigne une très petite structure, souvent à caractère individuel ou familial, nécessitant peu de capital de départ, et qui exerce une activité à caractère commercial, artisanal ou de service. Sa création implique plusieurs étapes fondamentales : identification d'une idée de projet, étude de faisabilité, choix du statut juridique, formalités administratives, et surtout, recherche de financement.

Dans ce cadre, l'ANGEM (Agence Nationale de Gestion du Microcrédit) joue un rôle déterminant en Algérie. Elle intervient comme un dispositif public d'appui à la création de microentreprises, principalement destiné aux personnes à faibles revenus ou sans accès au financement bancaire classique. Le financement qu'elle propose prend la forme de microcrédits individuels ou solidaires, souvent sans intérêt ou à taux réduit, accompagnés d'un soutien non financier : formation, accompagnement, encadrement technique, et parfois même des aides en nature (équipements, matières premières).

Les modalités de financement sont simples et accessibles : l'ANGEM couvre partiellement ou totalement le coût du projet, dans la limite d'un plafond défini, avec des conditions de remboursement souples. Le dispositif s'adresse à une catégorie bien ciblée d'entrepreneurs, notamment les femmes au foyer, les jeunes chômeurs, les personnes sans qualification, ou encore celles issues du secteur informel. Ces populations, souvent marginalisées, peuvent ainsi accéder à une opportunité concrète d'insertion économique.

Sur le plan socio-économique, les microentreprises créées dans le cadre de l'ANGEM contribuent fortement à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois, à la valorisation des savoir-faire locaux et à la stimulation de l'économie de proximité, notamment en zones rurales ou défavorisées.

Pour renforcer l'efficacité du financement de la création des micro-entreprises, il est essentiel de repenser les approches actuelles. Cela implique une meilleure coordination entre les institutions, un renforcement du suivi des projets, digitalisation des procédures...Etc.

En conclusion, le financement de la création des micro-entreprises en Algérie demeure un pilier fondamental de la stratégie nationale de lutte contre le chômage et de dynamisation du tissu économique local. Le succès d'un projet ne repose pas uniquement sur l'octroi d'un crédit, mais également sur la qualité de l'accompagnement, de la clarté des procédures et la capacité du porteur de projet à gérer efficacement son entreprise.

# *Bibliographie*

***Bibliographie***

- AIT OURAB S., GHEMDAN S. Essai d'élaboration d'une cartographie des secteurs d'activités financés dans le cadre d'ANSEJ, mémoire de fin de cycle, Option : Économie Appliquée et Prospective, ENSSEA, 2013-2014.
- ANAIRI Fadoua. Sources de financement des petites et moyennes entreprises (PME) et contraintes de suivi.
- Article : Le financement interne et externe.
- BELLOULA Teyeb. Droit des sociétés, Alger : Éditions BERTI, 2006.
- BENSEBA Céline, TAFAT Nadia. Financement de la création des micro-entreprises. Cas ANADE Tizi-Ouzou, mémoire de fin de cycle, Option : Finance d'entreprise, 2021/2022.
- BENYACOUB Farouk. L'entreprise et le financement bancaire, Alger : Éditions CASBAH, 1re éd., 2000.
- BERKAL Safia. Les relations banques/entreprises publiques : portées et limites, thèse de magister.
- BOUBERRAGA Thinhinane, BOUSSA Ludmilla. Création et financement de l'exploitation agricole dans le cadre des dispositifs d'aide institutionnels, Wilaya de Tizi-Ouzou, mémoire de fin de cycle, Option : Finance d'entreprise, Promotion : 2019/2020.
- CHERIFI Lynda, RAIHAH Mohamed. La création et le financement des micro-entreprises dans le cadre du dispositif ANSEJ, mémoire de fin de cycle, Promotion : 2014/2015.
- FIRLAS Mohammed. Impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes. Cas : ANSEJ de Tizi-Ouzou, mémoire de magister, Université de Mouloud Mammeri, 2012.
- GERARD LERLARGE. Économie d'entreprise, Paris : Dunod, 2000.
- HAMLAT Liza, HEDJINE Fatma. Création et assurance des micro-entreprises en Algérie, à l'aide des dispositifs publics ANSEJ et CNAC. Cas de la Wilaya de Tizi-Ouzou, mémoire Master en Finance, UMMTO, 2017/2018.
- ILLIKOUD S., LANI W. La contribution de l'Agence nationale de gestion du microcrédit à la création des très petites entreprises : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou, mémoire de fin d'étude, 2016/2017.

- KABLI Aghiles, MEKKERI Mohammed-Arezki. Opération d'un financement de création d'une micro-entreprise : cas BADR de Tizi-Ouzou, Agence N° 571, mémoire de fin de cycle, option : finance d'entreprise, UMMTO, 2023.
- Le crédit-bail et les autres techniques de financement apparentées, chapitre 4 : Les financements intermédiés.
- LERAGE. Économie d'entreprise, Paris : Dunod, 2000.
- RICHEZ Xavier. Économie d'entreprise, Paris : Hachette Livre, 1994.
- TAZEKRATT Razika. Le financement des micro-entreprises à travers la formule de l'ANADE. Cas : BEA de Tizi-Ouzou, agence N°034, mémoire de fin de cycle, Promotion : 2011/2012.
- YETABALUTIDI. L'apport des petites et moyennes entreprises au développement économique de la RCD, mémoire de licence en droit, Université de Kinshasa, 2008. Disponible sur : [www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com).

## *Webographie*

- [www.aapi.dz](http://www.aapi.dz)
- [www.algerieclearing.dz](http://www.algerieclearing.dz) , Pdf investir en bourse
- [www.bdc.ca](http://www.bdc.ca).
- [www.bdl.dz](http://www.bdl.dz)
- [www.bna.dz](http://www.bna.dz)
- [www.cnepbanque.dz](http://www.cnepbanque.dz)
- [www.cnac.dz](http://www.cnac.dz)
- [www.consulat-lyon-algerie.fr](http://www.consulat-lyon-algerie.fr)
- [www.differences.topexempes.fr](http://www.differences.topexempes.fr)
- [www.legal-doctrine.com](http://www.legal-doctrine.com)
- [www.legalplace.fr](http://www.legalplace.fr)
- [www.legalspace.fr](http://www.legalspace.fr)
- [www.legalstart.fr](http://www.legalstart.fr)
- [www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com)
- [www.qonto.com](http://www.qonto.com)
- [www.solucredit.be](http://www.solucredit.be)

# *Annexes*

## Annexe dossier

### **Financement mixte:**

Dossier administrative:

- Une (01) photo d'identité récente.
- Un (01) extrait de naissance.
- Une (01) fiche de résidence ou une (01) attestation d'hébergement.
- Copie légalisée de la carte d'identité nationale ou permis de conduire.
- Un (01) exemplaire de factures pro forma des matières premières ou un (01) devis quantitatif et estimatif des matières premières.

### **Financement triangulaire**

Le promoteur doit fournir à l'ANGEM le dossier administratif

- Une (01) photo d'identité récente ;
- Deux (02) extraits de naissance ;
- Deux (02) fiches de résidence ;
- Deux (02) copies légalisées de la carte d'identité nationale ou permis de conduire ;
- Deux (02) exemplaires du diplôme ou certificat de travail ou attestations de stages ou attestations de validations du savoir-faire

### **Pour la Caisse Nationale des travailleurs salariés CNAS**

- Un (01) extrait de naissance ;
- Une (01) copie de pièce d'identité ;

### **Sécurité Sociale des Non-Salariés CASNOS**

- Un (01) extrait de naissance ;
- Une (01) copie de pièce d'identité ;

### **Le dossier financier**

- Un (01) exemplaire de factures pro forma des équipements/ matériels à acquérir en TTC ;
- Un (01) exemplaire de factures pro forma des matières premières en TTC ;
- Un (01) exemplaire de factures pro forma des marchandises pour les activités commerciales en TTC ;

- Un (01) exemplaire de factures pro forma d'assurance des équipements/ matériels à acquérir en TTC ;
- Un (01) devis estimatif et quantitatif d'aménagement des locaux/ terrain établis par une entreprise BTP (bâtiment et travaux publics) et/ ou artisan, qualifiés pour le type de travaux.

Le dossier administratif sera transmis par l'accompagnateur à la banque afin de concrétiser un accord bancaire. Ce dossier est constitué de plusieurs pièces

- Une demande manuscrite du promoteur ;
- Fiche de résidence ;
- Diplôme qualification professionnelle et/ ou savoir-faire ;
- Copie de la carte nationale d'identité ou du permis de conduire ;
- Un exemplaire de décision d'éligibilité et financement ;
- Copie du bail de location d'une durée minimum d'une (01) année renouvelable et/ ou acte de propriété ;
- Un exemplaire de l'étude technico-économique préparé conjointement par le promoteur et l'ANGEM et complété par la (les) facture(s) pro forma des équipements et matériels, et/ ou des matières premières et/ ou marchandises et/ ou devis estimatif des travaux d'aménagement à réaliser ;
- Un devis d'assurance des équipements et matériels à acquérir pour une année ;
- Une copie du registre de commerce/ carte d'artisan/ carte d'agriculteur... ou tout autre document d'immatriculation et d'autorisation ;
- Copie de la carte fiscale ou du certificat d'existence ;
- Un procès-verbal de visite du lieu devant abriter l'activité établi par l'accompagnateur de l'ANGEM et co-signé par le promoteur à l'exception des activités non sédentaires.

## Annexes

<b>AGENCE NATIONALE DE GESTION DU MICRO-CREDIT</b>						
direction de Wilaya : TIZI OUZOU						
Cellule d'Accompagnement de : TIZI OUZOU						
<b>ETUDE TECHNICO-ECONOMIQUE</b>						
<b>PROJET</b>						
<b>INTITULE DU PROJET:</b>			Salon de coiffure dames			
<b>FORME JURIDIQUE :</b>			PERSONNE PHYSIQUE			
<b>I- Identification du promoteur:</b>						
<b>- Nom:</b>		Yasmine				
<b>- Nom de jenne fille:</b>		0				
<b>- Prenom:</b>		0				
<b>- Né(e) le:</b>		18/10/2002 à TIZI OUZOU				
<b>- Fils (fille) de :</b>		BOUALEM	<b>et de :</b>		FATIHA	
<b>- Situation de famille :</b>		CELIBATAIRE				
<b>- Adresse personnelle:</b>		VGE SIKH OUMEDOUR CNE TIZI OUZOU				
<b>- Diplôme (s) ou experience :</b>		MASTER, 04 ANNEES				
<b>- Identifiant</b>		1501 00082 2002 10182				
<b>II -Présentation du projet :</b>						
<b>1-Généralités sur le projet :</b>						
<b>a)- Branche d'activité ( secteur ) :</b>						
SERVICE						

## Annexes

<b>b)-Localisation du projet :</b>					
Centre ville Tizi-Ouzou					
<b>c)-Etat et délai de réalisation :</b>					
notre projet de salon de coiffure dames est en etat de realisation administrative en attente de l'ocroyi de credit afin de receptionee le materiel pour l'exploitation					
<b>d)-Aides :</b>		PRÊT NON REMINERE ANGEM			
		L'ASSISTANCE TECHNIQUE, LE CONSEIL, L'ACCOMPANEMENT ET LE SUIVI APPORTES PAR L'ANGEM A TITRE GRACIEUX			
		CREDIT BANCAIRE A TAUX BONIFIE A :		<b>100%</b>	
<b>e)-Impact du projet sur le plan économique :</b>					
notre projet a un impact positif dans la creation de l'emploi et la valeur ajoutee					
<b>f)-Impact du projet sur l'environnement :</b>					
0					
-Nombre d'emplois créés :		03			
					1/8
<b>II- PRODUIT ET MARCHE :</b>					
<b>a) Le produit :</b>					
1. Description précise du produit :					
il s'agit de la réalisation de coupe, brushing, colloration, soin capillaire, lissage et coiffures evenementielles					

## Annexes

<b>b)Le marché :</b>						
Clientèle ciblée :	0					
Nombre de clients potentiels :	500 /500					
Existence de concurrents directs dans votre localité :Non :    Oui: X					Estimez leur nombre :	01
<b>III –POLITIQUES ET MOYENS COMMERCIAUX</b>						
a)-Objectifs commerciaux :						
atteindre les chiffres d'affaires prévisionnels, rembourser les emprunts contractes dans les délais convenus						
c)-Chiffres d'affaires prévisionnels annuel :					DA	
<b>les éléments</b>		<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
capacité de production	/jour	50	55	60	65	70
Nombre de jour /an		360	360	360	360	360
taux de production espère		10%	10%	11%	11%	11%
nombre de produits		1800	2030	2268	2516	2772
Prix Vente		850,00	850,00	850,00	850,00	850,00
<b>chiffre d'affaire ( )</b>		1 530 000,00	1 725 075,00	1 927 800,00	2 138 175,00	2 356 200,00
capacité de production /ans		00	00	00	00	00
Prix Vente		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>chiffre d'affaire( ).</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>chiffre d'affaire total</b>		1 530 000,00	1 725 075,00	1 927 800,00	2 138 175,00	2 356 200,00
<b>IV –MOYENS DE PRODUCTION ET ORGANISATION</b>						
a)-Moyens humains :		03				

## Annexes

b)-Matériel d'exploitation :						
Eléments	Nbre	P.Unitaire	Montant HT	Montant TVA		Montant TTC
				Taux	Montant	
EQUIPEMENT	01	700 854,70	700 854,70	17%	119 145,30	820 000,00
FOND DE ROULEMENT	01	42 735,04	42 735,04	17%	7 264,96	50 000,00
<b>Total</b>			743 589,74		126 410,26	870 000,00
	c)-Fournisseurs :	ets djehal materiel coiffure				
	d)-Sous traitants :					

## VI- COUT ET FINANCEMENT DU PROJET

### I-STRUCTURE D'INVESTISSEMENT

<b>RUBRIQUES</b>	<b>COUT</b>
<b><u>FRAIS PRELIMINAIRES</u></b>	<b>52 984,00</b>
Frais préliminaire	20 000,00
L'aménagement et l'agencement	0,00
Assurances	14 000,00
F G M M C	18 984,00
Le fonds de roulement	0,00
<b><u>EQUIPEMENTS DE PRODUCTION</u></b>	<b>820 000,00</b>
EQUIPEMENT	820 000,00
matières premières ou marchandises	50 000,00
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>922 984,00</b>

### II- STRUCTURE DE FINANCEMENT

<b>RUBRIQUES</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT EN DA</b>
Cout de financement du projet	100%	<b>904 000,00</b>
Apports du promoteur en numéraires	1%	9 040,00
Prêt non rémunéré (PNR) Angem	29%	262 160,00
Emprunt bancaire	70%	632 800,00

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
Ministère de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises  
AGENCE NATIONALE DE GESTION DU MICRO CREDIT

Direction de la wilaya de: TIZI OUZOU

N°: /C.E.F/ /2011

**DECISION D'ELIGIBILITE ET DE FINANCEMENT**  
**Projet**

Nom :	EP. Yasmine
Prénom :	0
Identifiant :	1501 00082 2002 10182

L'étude de votre demande de Micro Crédit relative à l'éligibilité de votre projet portant : **Salon de coiffure dames**

par la commission d'éligibilité et de financement en date du : 24/04/2025

a permis de donner un avis **favorable.**

La structure de votre financement se répartit comme suit :

- Apport personnel (1%) :	9 040,00 DA
- P.N.R (29%) :	262 160,00 DA
- Crédit bancaire (70%) :	632 800,00 DA
- Soit un total de :	904 000,00 DA
- Bonification (80%) :	265 776,00 DA

Cette attestation d'éligibilité et de financement vous est délivrée pour faire valoir ce que de droit.

Fait à TIZI OUZOU le : 27/04/2025

Le directeur

# *Table des matières*

<i>Remerciements</i> .....	I
<i>Dédicaces</i> .....	II
<i>Liste des abréviations</i> .....	III
<i>Liste des tableaux et figures</i> .....	IV
<i>Sommaire</i> .....	V
<i>Introduction générale</i> .....	01

***Chapitre I : Création de la micro-entreprise.***

<b>Introduction du premier chapitre</b> .....	04
<b>Section 1 : Généralités sur la micro-entreprise</b> .....	04
1. Définition de la micro-entreprise.....	04
2. Le microcrédit .....	05
2.1 Le microcrédit personnel .....	05
2.2 Le microcrédit professionnel .....	05
2.3. Les avantages et les inconvénients du microcrédit .....	05
2.3.1. Les avantages du microcrédit .....	05
2.3.2. Les inconvénients du microcrédit .....	06
3. Caractéristiques d'une micro-entreprise .....	06
4. La classification d'une micro-entreprise .....	06
4.1. Classification juridique .....	06
4.1.1. Les entreprises fondées par une personne .....	07
4.1.1.1. Les entreprises individuelles .....	07
4.1.1.2. Les entreprises unipersonnelles à responsabilité limité .....	07
4.1.2. Les entreprises sociétaires (fondées par plusieurs personnes) .....	07
4.1.2.1. Les sociétés de personnes .....	07

4.1.2.2.	Les sociétés de capitaux .....	08
4.2.	Classifications en fonction de leur activité .....	10
4.3.	Classifications économiques .....	10
4.4.	Classification des entreprises du secteur public .....	10
5.	Les objectifs principaux d'une micro entreprise .....	11
6.	L'importance et le rôle d'une micro entreprise dans l'économie d'un pays .....	11
7.	Les avantages et les inconvénients d'une micro-entreprise .....	12
7.1.	Les avantages d'une micro-entreprise .....	12
7.2.	Les inconvénients d'une micro-entreprise.....	13
Conclusion de la première section .....		13
<b>Section 02 : la création d'une micro-entreprise.....</b>		<b>14</b>
1.	Les facteurs influençant la création d'entreprise .....	14
1.1.	Niveau de désirabilité .....	14
1.2.	Niveau de faisabilité .....	15
1.3.	Niveau de création .....	15
2.	Les étapes de création d'une micro-entreprise .....	15
2.1.	L'idée de projet et sa maturation .....	15
2.1.1.	La période de gestation .....	16
2.1.2.	La pré-étude de faisabilité .....	16
2.2.	Etude technico-économique .....	17
2.3.	Etude de marché .....	17
2.4.	Etude technique .....	17
2.5.	Etude organisationnelle .....	18
2.6.	Etude financière .....	18
2.7.	La décision.....	18
2.8.	Etude juridique .....	19

2.9. Réalisation et estimation du projet .....	19
3. Les obstacles affectant à la création des micro-entreprises .....	20
Conclusion : .....	21
<b>Conclusion du premier chapitre .....</b>	<b>22</b>

## *Chapitre II : Le financement d'une Micro-Entreprise*

<b>Introduction du deuxième chapitre .....</b>	<b>23</b>
<b>Section 1 : Les modes de financements des micros entreprises .....</b>	<b>23</b>
1. Définition de financement .....	23
2. Les besoins de financement .....	24
2.1. Besoin de financement pour la phase de démarrage.....	24
2.2. Besoin de financement pour la phase d'exploitation.....	24
2.3. Besoin de financement pour la phase d'extension de l'activité .....	24
3. Les modes de financement d'une micro entreprise .....	24
3.1. Le financement interne .....	25
3.1.1. L'autofinancement .....	25
3.1.2. Les avantages et les inconvénients du financement interne .....	25
3.1.2.1. Les avantages du financement interne .....	26
3.1.2.2. Les inconvénients du financement interne .....	26
3.2. Le financement externe .....	27
3.2.1. Le financement bancaire.....	27
3.2.1.1. Le financement bancaire à long terme .....	27
3.2.1.2. Les financements bancaires à moyen terme .....	28
3.2.1.3. Le financement bancaire à court terme .....	28
3.2.2. Financement sur le marché financier .....	29
3.2.2.1. Émission de nouvelles actions.....	29
3.2.2.2. Les emprunts obligataires .....	30

3.2.3. Le crédit-bail .....	30
3.2.3.1. Le crédit-bail immobilier .....	30
3.2.3.2. Le crédit-bail mobilier.....	30
3.2.4. Capital investissement .....	30
3.2.5. Les aides gouvernementales .....	31
3.2.6. Les avantages et inconvénients du financement externe .....	31
3.2.6.1. Les avantages du financement externe .....	31
3.2.6.2. Les inconvénients du financement externe .....	32
3.3. Le choix entre le financement interne et externe .....	32
Conclusion : .....	34
<b>Section 2 : Les dispositifs d'aide et d'accompagnement des micros entreprises en Algérie</b> .....	35
1. Agence National d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat.....	35
1.1. Mode de financement .....	35
1.1.1. Le financement triangulaire .....	35
1.1.2. Le financement mixte .....	35
1.2. Les missions de l'Agence National d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat .....	36
1.3. Les conditions d'éligibilité de l'Agence National d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat.....	36
2. Caisse National d'Assurance Chômage .....	37
2.1. Mode de financement .....	37
2.2. Les missions de la Caisse National d'Assurance Chômage .....	38
2.3. Les conditions d'éligibilité de la Caisse National d'Assurance Chômage .....	38
2.4. Les avantages de la Caisse National d'Assurance Chômage .....	39
3. Agence Nationale de Gestion de Micro crédit .....	39
4. l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement .....	39

4.1. Les missions de l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement .....	40
4.2. Conditions d'éligibilités de l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement .	40
4.3. Les avantages de l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement.....	04
Conclusion .....	41
<b>Conclusion du deuxième chapitre .....</b>	<b>41</b>
<i><b>Chapitre III : Etude de cas : création d'une micro-entreprise dans le cadre du dispositif de l'Agence Nationale de Gestion de microcrédit.</b></i>	
<b>Introduction du troisième chapitre.....</b>	<b>42</b>
<b>Section 01 : Présentation de l'agence nationale de gestion du micro-crédit, l'organisme d'accueil .....</b>	<b>43</b>
1. Création de l'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit .....	43
2. Présentation de l'organisme de l'ANGEM de la Wilaya de Tizi-Ouzou .....	43
2.1. Le conseil d'orientation.....	43
2.1.1. Le comité de surveillance .....	44
2.1.2. La direction générale .....	44
2.1.2.1. Les antennes régionales .....	45
3. Type d'activités financées par l'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit .....	48
3.1. Industrie .....	48
3.2. Agriculture .....	48
3.3. Artisanat .....	48
3.4. Services .....	48
3.5. Bâtiment et travaux.....	48
3.6. Activités commerciales .....	48
4. Les missions de l'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit .....	49
5. Les objectifs de l'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit .....	49
6. Les conditions d'éligibilité de l'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit .....	49

7.	Les modes de financement au niveau du dispositif .....	50
7.1.	Le financement mixte .....	50
7.2.	Le financement triangulaire .....	50
8.	Analyse des résultats de création de la micro-entreprise au niveau de dispositif de micro-crédit .....	52
8.1.	Répartition des crédits octroyés par genre .....	52
8.2.	La représentation des crédits octroyés par tranche d'âge .....	53
8.3.	La répartition des crédits octroyés par secteur d'activité .....	54
8.4.	La répartition des crédits octroyés par modalité de financement .....	56
<b>Section 02 : création d'un salon de coiffure dans le cadre l'agence national de gestion de microcrédit .....</b>		<b>58</b>
1.	Les étapes de création d'une micro-entreprise .....	58
1.1.	L'idée de projet.....	58
1.2.	L'inscription en ligne et Dépôt de dossier .....	58
1.3.	Traitement et vérification du dossier .....	58
1.4.	Evaluation et validation .....	59
1.5.	Concrétisation des premiers engagements du promoteur par l'implantation de l'activité et la création juridique .....	59
1.6.	visite des lieux et Transmission du dossier au niveau de la banque .....	60
1.7.	Concrétisation des engagements et demande d'appel d'offre .....	60
1.8.	Libération du crédit bancaire.....	61
2.	Etude technico-économique et analyse financière du projet .....	61
2.1.	Généralités sur le projet .....	61
2.2.	Analyse financière du projet.....	61
2.2.1.	La structure d'investissement : .....	62
2.2.2.	La structure de financement : .....	62
2.2.3.	Tableau d'amortissement du crédit bancaire établi par l'ANGEM.....	63

2.2.4. Le tableau d'amortissement du prêt non rémunéré de l'agence national de gestion de microcrédit .....	65
2.2.5. Le bilan d'ouverture de la micro-entreprise .....	66
2.2.6. Bilan prévisionnel sur huit ans : .....	67
<b>Conclusion du troisième chapitre</b> .....	71
<b><i>Conclusion générale</i></b> .....	73

***Bibliographie.***

***Annexes.***

***Table des matières.***

***Résumé.***